

## Chiffres clés et principaux résultats de l'assurance belge en 2014

1. Introduction : tempêtes de grêle et gros temps financier	2
2. Encaissements et parts de marché	4
2.1. Encaissements	
2.2. Parts de marché	
3. Produits financiers et placements	7
3.1. Analyse des placements	
3.2. Produits financiers et rendements des placements	
4. Commissions et frais	11
4.1. Frais de gestion et d'administration	
4.2. Commissions	
4.3. Ensemble des frais et commissions	
5. Rentabilité	14
5.1. Synthèse des comptes de résultats	
5.1.1. Compte technique non-vie	
5.1.2. Compte technique vie	
5.1.3. Compte non-technique	
5.2. Evolution des résultats comptables	
5.3. Rentabilité des fonds propres	
6. Solvabilité	21
6.1. Marge de solvabilité non-vie	
6.2. Marge de solvabilité vie	
6.3. Marge de solvabilité totale et corrigée	
6.4. Tests de résistance	
7. Evolution des principaux résultats	25
7.1. Assurance vie	
7.1.1. Individuelles à taux garanti (branche 21)	
7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)	
7.1.3. Individuelle branche 23	
7.2. Assurance non-vie	
7.2.1. Accidents du travail (Loi de 1971)	
7.2.2. Incendie, accidents et risques divers (IARD)	
8. Analyse des principales branches IARD	43

# 1. Introduction

## Chutes de grêle et bourrasques sur les finances

*Hail ! Bright Prudentia.* Cette variation sur l'ode *Hail ! Bright Cecilia* du compositeur anglais Henry Purcell, avec une allusion à la vertu la plus prisée des assureurs, semble parfaitement convenir au souvenir qu'assurés et assureurs garderont de l'année 2014. *Hail* : les chutes de grêle auxquelles on a assisté lors du week-end de Pentecôte ont été pour 180 000 assurés un rappel du fait qu'une catastrophe soudaine peut provoquer des dégâts qui se chiffrent en milliers d'euros : l'important est alors de savoir si l'on a pris la précaution de payer une prime pour un tel événement, dont il est difficile d'estimer la probabilité, et qui dans l'esprit de la plupart n'est pas un souci permanent. Les intempéries de la Pentecôte ont coûté aux assureurs belges (et à leurs réassureurs, sans qui une tempête locale peut créer de larges brèches comptables) le montant non négligeable de 655 millions d'euros et ont fait grimper de dix à quinze points le ratio sinistres à primes en assurance omnium et habitation. Pourtant, plus d'un intéressé aurait été bien inspiré de mieux se prémunir contre ce risque, même aléatoire : certains pensaient pouvoir vivre sans trop s'assurer, comme cette entreprise de leasing qui, faute de s'être assurée, a vu fondre son résultat annuel comme neige au soleil, ou les nombreux horticulteurs qui avaient certes assuré leurs installations mais pas leurs cultures, et avaient encore moins prévu de couverture contre les pertes d'exploitation. Même sur le marché non-vie, généralement qualifié de saturé, il reste des segments sous-assurés dans lesquels gestion du risque et assurance peuvent aller de pair.

Sauf pour ce qui concerne la Pentecôte, l'assurance dommage ne donne pas lieu à de constats surprenants. La tendance au recul du nombre de sinistres ou en tout cas à une fréquence moindre des sinistres se poursuit dans plusieurs branches, en particulier celles des accidents de travail et de l'assurance auto obligatoire. Les provisions sont suffisantes. Le chiffre d'affaires évolue peu, tout en restant légèrement au-dessus de l'inflation. Seule la branche maladie, autrefois la championne de la croissance, retombe à un niveau peu élevé – en attendant que les soins ambulatoires prennent le relais des produits d'hospitalisation comme pôle de progression. L'assurance protection juridique a digéré l'application de la TVA aux honoraires d'avocats et peut envisager de nouvelles perspectives dans le cadre de la concertation entre pouvoirs publics et acteurs du marché sur les manières dont elle pourrait contribuer à un accès effectif et efficace au règlement des litiges ou, pour le dire un peu pompeusement, à la justice pour le citoyen.

L'autorité de contrôle se montre globalement satisfaite de l'aspect prudentiel de l'évolution en ce qui concerne l'assurance non-vie. Les opérations y sont sous contrôle, et qu'y a-t-il de mieux pour le consommateur qu'un marché sain sur lequel les assureurs ne sont pas contraints de prendre des mesures de correction, mais peuvent faire preuve de créativité tant pour leurs produits que pour leurs services ?

Cependant, la situation telle qu'on l'observe dans le secteur non-vie contraste du tout au tout avec celle de l'assurance vie. La tendance ascendante qui a valu à l'assurance vie d'occuper une place importante dans l'épargne jusqu'en 2005, est aujourd'hui terminée. Et la demande mollassonne ne doit pas seulement être imputée aux séquelles de prélèvements fiscaux contreproductifs : même les produits de pension sont à la peine. Quant aux attentes selon lesquelles les assurances d'investissement allaient prendre le relais des produits à capital garanti ou à rente garantie, elles ne se voient pas comblées en 2014, bien au contraire. Après plusieurs années de croissance tranquille, l'assurance de groupe rate une marche dans un contexte où se fait attendre un meilleur ajustement entre les obligations découlant de la loi sur les pensions complémentaires et les coupons de placements sûrs, comme l'obligation linéaire belge à dix ans.

---

Entre temps, un accord est intervenu sur ce point entre les partenaires sociaux, ce qui constitue un signe positif.

Dans le secteur vie, la rentabilité se cherche à la loupe. Mais tout comme un navire doit être équipé pour affronter le mauvais temps, les assureurs doivent être en mesure de faire face à une conjoncture décevante. Sur ce plan, les assureurs vie belges continuent de faire relativement bonne figure, tant pour ce qui concerne l'équilibre entre la durée de leurs actifs d'une part et de leurs passifs de l'autre, que pour la balance entre le rendement de ces actifs et le niveau de leurs engagements en cours. Au prix d'un surcroît de provisions clignotant, le niveau de solvabilité a été maintenu à un niveau suffisant et le passage à une évaluation plus sévère et plus volatile dans le cadre des règles de Solvabilité II ne devrait pas constituer un obstacle infranchissable.

On constate certes une série de glissements, par exemple dans la composition des portefeuilles d'investissements, où les actions occupent une place légèrement plus importante, et l'immobilier attire davantage l'attention sans que cela ne se traduise d'emblée par une forte progression de ses parts de marché, ou encore dans la rubrique « prêts », où les assureurs peuvent jouer plus que par le passé leur rôle d'investisseurs institutionnels. Pourtant, rien de tout cela ne permet de parler d'une fuite éperdue vers les rendements élevés.

Malgré des taux d'intérêts qui stagnent au plus bas et un flot sortant de prestations générées par des polices arrivées à « maturité » mais non remplacées par des versements de primes en proportions comparables, plusieurs fondamentaux de l'assurance vie tiennent bon. Le vieillissement de la population reste un défi énorme ; quant au risque de décès, on continue largement de le sous-estimer dans la protection financière des ménages. En assurance vie aussi, une bonne compréhension des besoins du client demeure fondamentale, tout l'art consistant, à partir d'un bon diagnostic et de bonnes prescriptions, à remplir la fonction sociétale de l'assurance, celle d'offrir une sécurité financière sur la durée.

*Wauthier Robyns*  
[cia@assuralia.be](mailto:cia@assuralia.be)

## 2. Encaissements et parts de marché

### 2.1. Encaissements

Belgique (*)	Encaissements en millions d'euros		Croissance nominale en %	
	2013	2014	2013/2012	2014/2013
Accidents, hors AT	416	408	3,7%	-1,7%
Accidents du Travail	1.147	1.136	1,3%	-0,9%
Loi de 71	999	992	1,0%	-0,7%
Loi de 67	148	145	3,5%	-2,2%
Maladie	1.407	1.445	3,2%	2,7%
Automobile	3.584	3.636	1,2%	1,5%
Corps de véhicules	1.385	1.394	0,4%	0,7%
RC Automobile	2.199	2.242	1,6%	2,0%
Incendie	2.666	2.732	5,3%	2,5%
Habitations	1.697	1.750	6,0%	3,1%
Autres risques simples	493	507	5,5%	2,9%
Risques spéciaux	476	475	2,8%	-0,2%
RC générale	865	881	3,2%	1,9%
Autres IARD	1.182	1.238	2,8%	4,8%
Transport	195	187	-10,9%	-4,4%
Crédit-caution	174	169	4,6%	-3,1%
Pertes pécuniaires diverses	148	163	6,3%	10,0%
Protection juridique	441	484	7,2%	9,8%
Assistance	223	235	4,2%	5,5%
<b>Total non-vie</b>	<b>11.265</b>	<b>11.476</b>	<b>2,8%</b>	<b>1,9%</b>
Vie individuelle	11.088	11.619	-32,3%	4,8%
Taux garanti (branches 21-22)	8.152	8.813	-27,6%	8,1%
Fonds d'investissements (branche 23)	2.683	2.435	-45,5%	-8,6%
Opérations de capitalisation (branche 26)	274	371	12,1%	35,5%
Vie groupe	5.462	4.960	7,3%	-9,2%
Taux garanti (branche 21)	5.361	4.853	7,3%	-9,5%
Fonds d'investissements (branche 23)	100	107	2,4%	7,0%
<b>Total vie</b>	<b>16.550</b>	<b>16.579</b>	<b>-22,9%</b>	<b>0,2%</b>
<b>Total non-vie et vie</b>	<b>27.815</b>	<b>28.055</b>	<b>-14,2%</b>	<b>0,9%</b>

(\*) : Montants établis sur base d'un échantillon commun aux exercices 2013 et 2014.

Les chiffres de 2013 peuvent donc différer légèrement de ceux mentionnés lors de l'étude précédente.

Union Européenne (*)				
Total non-vie	416.851	417.793	0,2%	0,2%
Total vie	637.375	673.729	2,4%	5,7%
<b>Total non-vie et vie</b>	<b>1.054.225</b>	<b>1.091.522</b>	<b>1,5%</b>	<b>3,5%</b>

(\*) Les 28 Etats membres de l'UE

2014 : chiffres provisoires d'Insurance Europe

IARD : Incendie, accidents et risques divers

AT : Accidents du travail

Loi de 71 : Secteur privé

Loi de 67 : Secteur public

## Méthodologie

L'enquête Encaissements porte uniquement sur les opérations d'assurance directe en Belgique. L'assurance directe à l'étranger et la réassurance acceptée n'entrent donc pas en considération. Elle est réalisée à partir d'un échantillon commun aux années 2013 et 2014, représentant la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris des entreprises non-membres d'Assuralia et des succursales belges des établissements communautaires qui ne sont pas contrôlées par la BNB. En revanche, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace économique européen ne sont pas reprises dans l'enquête.

## Assurance vie stabilisée

L'année 2014 se caractérise par une légère hausse nominale de l'encaissement à concurrence de 0,9 % du volume global des affaires directes en Belgique, après la baisse de 14,2 % en 2013. L'encaissement atteint ainsi 28,1 milliards d'euros, contre 27,8 milliards un an plus tôt. En 2013, le volume total de primes était à son niveau le plus bas depuis 2003. L'encaissement le plus élevé de ces dix dernières années a été observé en 2005 lorsqu'il a atteint près de 34 milliards d'euros.

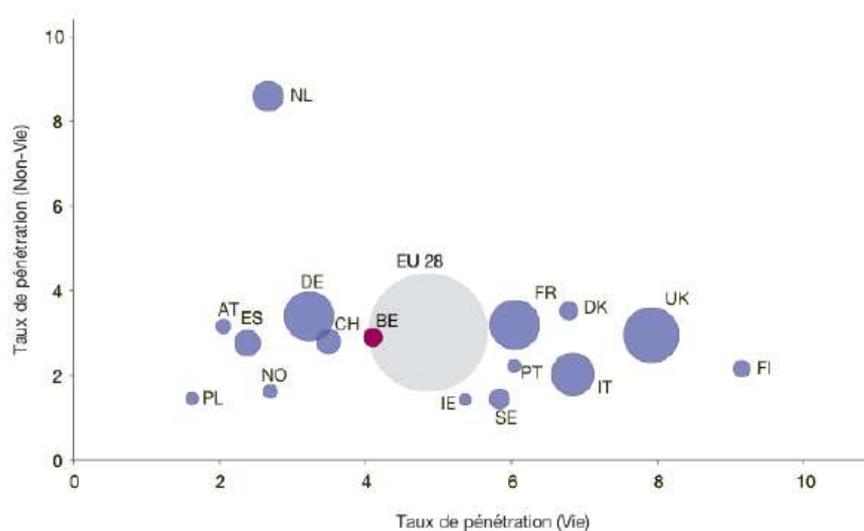
L'assurance non-vie continue sa croissance quasi linéaire en augmentant de 1,9 % en 2014 et l'assurance vie reste assez stable, en augmentant de 0,2 % en 2014, après à la baisse brutale de 22,9 % en 2013.

La cause de cette baisse brutale de l'encaissement en 2013 est principalement la taxe sur la prime qui est passée au 1er janvier 2013 de 1,1 % à 2 % pour la majorité des produits d'assurance-vie individuelle.

La hausse de 0,9 % de l'encaissement total est donc principalement due à la croissance des encaissements non-vie. Les facteurs de cette hausse sont analysés dans la partie Assurances non-vie.

### Taux de pénétration de l'assurance dans l'économie en Europe (2014)

(Source : Insurance Europe)



## 2.2. Parts de marché

Rang 2014	Variation de rang à l'égard de 2013	Groupe	Total	Total Non-Vie	Total Vie
1		AQ Insurance	20,8	16,3	24,0
2		AXA	14,2	18,8	11,0
3	↑ 1	KBC	9,1	8,3	9,6
4	↓ 1	Ethias	8,5	11,3	6,6
5		Belfius	6,6	4,9	7,8
6		Alianz	5,7	5,2	6,1
7		P&V	5,4	6,2	4,8
8		Baloise	4,5	6,8	2,9
9		ERGO - DKV - DAS	4,0	4,9	3,3
10	↑ 1	Argenta	3,5	1,0	5,1
11	↓ 1	Delta Lloyd	2,9	0,0	4,9
12	↑ 1	ING	2,2	1,2	2,9
13	↓ 1	Generali	2,0	1,8	2,1
14	↑ 1	Federale	1,2	1,8	0,9
15	↓ 1	Fidea	1,0	1,7	0,5
		<b>Top 15</b>	<b>91,6</b>	<b>90,3</b>	<b>92,5</b>

ING devenu depuis NN

## 3. Produits financiers et placements

### Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la BNB (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union Européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude.

Les activités des réassureurs spécialisés (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas prises en compte, celles-ci n'étant pas soumises aux obligations de reporting à la BNB.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que les opérations de réassurance acceptée.

Pour la cohérence de l'analyse, une distinction est chaque fois opérée entre les placements de la branche 23 et les autres placements. Les premiers sont en effet toujours évalués à leur valeur de marché et s'accompagnent d'écritures de « corrections de valeurs » qu'il convient d'éliminer des autres produits financiers en vue d'une analyse correcte des rendements des placements non affectés à la branche 23.

Afin de mieux appréhender la rentabilité financière des entreprises sur base annuelle, les rendements sont évalués sur base des produits financiers au regard de la valeur de marché moyenne des placements auxquels ils se rapportent. On utilise la valeur de marché moyenne parce que la valeur comptable tend en effet à surestimer la rentabilité des placements, puisqu'elle ne prend pas en compte les plus-values latentes.

#### 3.1. Analyse des placements

L'évaluation à leur valeur comptable de l'ensemble des placements hors branche 23 donne, pour fin 2014, un volume de 229,2 milliards d'euros, contre 223,1 milliards d'euros fin 2013 (+2,8 %). Au cours de la même période, leur valeur de marché a progressé de 241,8 milliards d'euros à 270 milliards d'euros (+11,7 %).

Près de 20 % de l'augmentation en valeur de marché et un peu plus de la moitié de l'augmentation en valeur comptable sont la conséquence du regroupement d'un certain nombre d'entités à l'étranger sous des entreprises belges. Si l'on fait abstraction de ce regroupement, la valeur comptable fin 2014 est en hausse de 1,2 % par rapport à fin 2013 et la valeur de marché est en hausse de 10,1 %.

Les plus-values latentes observées restent élevées et ont plus que doublé par rapport à fin 2013. Aux 18,7 milliards d'euros de plus-values latentes observées fin 2013 succèdent 40,8 milliards d'euros de plus-values latentes fin 2014. Cette hausse des plus-values latentes (+22,1 milliards d'euros) concerne presque intégralement les obligations et autres titres à revenu fixe. Fin 2014, les plus-values latentes obligataires s'élevaient à 34 milliards d'euros contre 14,1 milliards d'euros fin 2013. Cette forte hausse est due à la poursuite de la baisse des taux d'intérêt et des « spreads » principalement des obligations d'État belges par rapport à 2013.

La crise des dettes souveraines, qui s'est traduite par des différences considérables des spreads entre les taux longs de certains pays de la zone euro, souligne la fragilité des plus-values latentes obligataires.

En ce qui concerne les prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements, les plus-values latentes ont progressé de 0,5 milliard d'euros fin 2013 à 2,2 milliards d'euros fin 2014.

Le niveau des plus-values latentes sur les participations, les actions et les terrains et constructions reste relativement stable fin 2014 par comparaison avec fin 2013.

La composition des placements hors branche 23 a considérablement évolué entre fin 2007 et fin 2014. La diminution par phases du poids relatif des titres à revenu variable dans le portefeuille des assureurs est frappante. Après une légère baisse des actions et autres titres à revenu variable avant 2007 (13,1 %), une forte chute a été enregistrée en 2008 (6,2 %). Ce niveau a été maintenu jusque fin 2010 (6 %), après quoi une nouvelle baisse a été enregistrée en 2011 (4,3 %) ainsi qu'en 2012 (4 %), avant une légère remontée à 5,3 % en 2013. Fin 2014, la part des titres à revenu variable dans le portefeuille des assureurs représente 5,2 %.

Le désinvestissement en actions, observé à partir de 2005, s'explique en partie par la perspective des futures dispositions prudentielles « Solvabilité II » qui imposent la mobilisation d'importants capitaux de solvabilité pour les placements en actions. En outre, la crise financière de ces dernières années s'est traduite par une réallocation stratégique du portefeuille titres des assureurs en faveur des obligations.

#### Evolution et ventilation des placements hors branche 23 (en millions d'euros)

Valeur de marché	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Terrains et constructions	4.222	4.247	4.156	4.095	4.184	4.425	4.247	4.143
Participations	13.269	13.859	15.888	15.059	13.965	14.484	15.858	17.470
Actions, parts et autres titres à revenu variable	23.309	11.419	11.615	12.704	9.295	9.739	12.785	13.932
Obligations et autres titres à revenu fixe	125.560	135.575	153.465	165.078	172.047	193.112	185.671	207.622
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	12.099	18.129	14.621	14.516	17.144	19.642	23.274	26.850
<b>TOTAL</b>	<b>178.459</b>	<b>183.229</b>	<b>199.745</b>	<b>211.452</b>	<b>216.635</b>	<b>241.402</b>	<b>241.835</b>	<b>270.017</b>

#### Evolution et ventilation des placements de la branche 23 (en millions d'euros)

Valeur de marché	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Terrains et constructions	170	0	0	0	0	0	0	0
Participations	3	0	0	0	0	0	22	22
Actions, parts et autres titres à revenu variable	18.894	13.206	14.273	14.493	13.877	13.013	14.742	16.270
Obligations et autres titres à revenu fixe	4.633	4.206	3.925	4.030	3.546	9.008	10.676	11.562
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	681	511	626	633	618	1.070	715	829
<b>TOTAL</b>	<b>24.381</b>	<b>17.923</b>	<b>18.824</b>	<b>19.156</b>	<b>18.041</b>	<b>23.091</b>	<b>26.155</b>	<b>28.682</b>

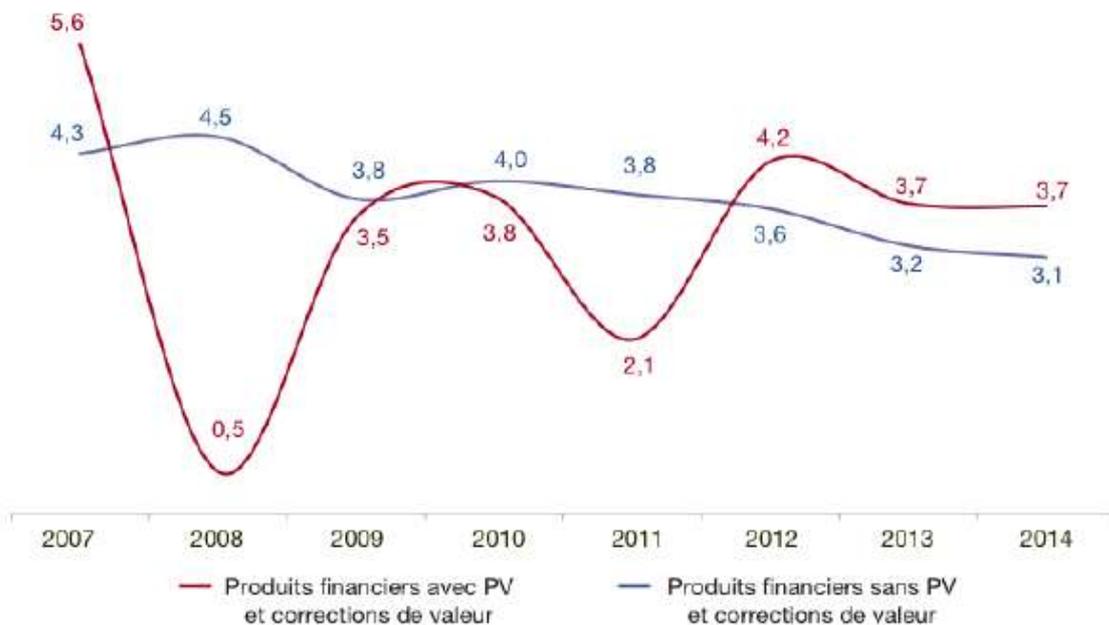
### 3.2. Produits financiers et rendements des placements

Le rendement global des placements avec plus-values et corrections de valeurs se situe à 3,7 % en 2014, soit le même niveau qu'en 2013.

L'écart entre les rendements avant et après plus-values et corrections de valeurs reste positif également en 2014. Cette situation positive pourrait encore perdurer un peu à condition que les actifs actuels n'aient pas encore atteint leur date de maturité et que les taux d'intérêt restent toujours aussi faibles. Dès que les actifs atteindront leur date de maturité, ils seront selon toute probabilité remplacés par des actifs à rendement moins élevé. Une forte hausse des taux d'intérêt entraînerait par contre une baisse des marchés obligataires et par conséquent des réductions de valeurs.

Bien que l'écart entre les rendements avant et après plus-values et corrections de valeurs soit également positif en 2014, les rendements restent sous la barre des 4 %, ce qui est inférieur aux résultats moyens des années ayant précédé la crise financière de 2008.

**Produits financiers / Valeur de marché moyenne des placements**  
(en %, hors branche 23)



PV : plus-value

**Placements hors branche 23 : Produits financiers nets (en millions d'euros)**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Obligations	4.699	5.488	5.952	6.193	6.202	6.380	6.658	6.851
Actions	2.138	-6.731	-216	-80	-3.486	1.635	1.137	1.052
Participations	2.016	1.064	400	905	914	682	178	711
Terrains et constructions	261	310	297	342	372	337	377	313
Autres (dont PH, créances et dépôts)	561	740	283	430	442	592	676	561
<b>Ensemble des placements</b>	<b>9.676</b>	<b>871</b>	<b>6.716</b>	<b>7.790</b>	<b>4.444</b>	<b>9.625</b>	<b>9.025</b>	<b>9.487</b>

PH : prêts hypothécaires

Les produits financiers nets des obligations ont progressé de 6,7 milliards d'euros fin 2013 à 6,9 milliards d'euros fin 2014. Le rendement global des obligations s'est maintenu à 3,5 %. Ce chiffre doit être relativisé. En raison de la hausse sensible des plus-values latentes sur les obligations, la valeur de marché moyenne des placements a fortement augmenté. La progression des produits financiers est toutefois moins forte étant donné que les plus-values sur les obligations ne sont pas toujours réalisées. Par conséquent, le rendement sur les obligations évalué à valeur de marché reste stable en 2014.

**Placements hors branche 23 : Rendements financiers nets  
(en % de la moyenne de la valeur de marché des placements)**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Obligations	3,9	4,2	4,2	3,9	3,7	3,5	3,5	3,5
Actions	9,0	-38,4	-1,9	-0,7	-31,5	17,0	10,1	7,9
Participations	16,2	7,8	2,7	5,9	6,3	4,8	1,2	4,3
Terrains et constructions	6,5	7,3	7,1	8,3	9,0	7,8	8,7	7,5
Autres (dont PH, créances et dépôts)	4,8	5,0	1,7	3,0	2,8	3,2	3,2	2,2
<b>Ensemble des placements</b>	<b>5,6</b>	<b>0,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,8</b>	<b>2,1</b>	<b>4,2</b>	<b>3,7</b>	<b>3,7</b>

## 4. Commissions et frais

### 4.1. Frais de gestion et d'administration

Les frais de gestion et d'administration, ou frais généraux, s'élèvent à 4,1 milliards d'euros en 2014, contre 3,6 milliards d'euros en 2013. Cette hausse est due pour 80 % au regroupement d'un certain nombre d'entités à l'étranger sous des entreprises belges. Si l'on fait abstraction de ces entreprises, la hausse des frais généraux ne s'élève qu'à quelque 3 % (au lieu de 14 %) et est comparable à la hausse de 2013.

Tandis que les frais généraux augmentent de 14 %, les primes acquises sont en hausse de 6,6 %, les prestations de 3,4 % et les provisions techniques de 3,5 %.

Les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux. La part des frais de personnel dans l'ensemble des frais généraux progresse légèrement, passant de 56,8 % du total en 2013 à 58,4 % en 2014.

**Ventilation des frais de gestion et d'administration en 2014**  
(avec 2013 pour la comparaison)  
(en millions d'euros)

Par destination	2014				2013
	Compte technique		Compte non-technique	Total	Total
	Non-Vie	Vie			
Frais de gestion liés à l'acquisition	824	277	-	1.100	969
Frais internes de gestion de sinistres	899	134	-	1.033	887
Frais d'administration	1.181	595	-	1.776	1.556
Frais de gestion des placements	35	139	15	188	179
<b>Total</b>	<b>2.939</b>	<b>1.144</b>	<b>15</b>	<b>4.098</b>	<b>3.591</b>
Par nature					
Personnel	-	-	-	2.393	2.040
Autres charges d'exploitation	-	-	-	1.704	1.551
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4.098</b>	<b>3.591</b>

### 4.2. Commissions

L'ensemble des commissions aux intermédiaires atteint 3.199 millions d'euros en 2014, soit 308 millions d'euros de plus qu'en 2013 (+10,6 %). Les primes acquises sont en hausse de 6,6 % par rapport à 2013. La part des commissions dans les primes acquises augmente de ce fait de 9,9 % en 2013 à 10,2 % en 2014.

Les plus fortes hausses des ratios de commissionnement sont observées au niveau des affaires directes à l'étranger, tant en vie qu'en non-vie. Ces opérations enregistrent toutefois des modifications sensibles de leurs primes acquises (+116,6 % en non-vie et -33,3 % en vie) et ne sont par conséquent pas nécessairement comparables pour les deux années considérées.

Le ratio de commissionnement des opérations vie individuelle branches 21-22-26 recule de 8,8 % en 2013 à 7,8 % en 2014.

**Primes et commissions**  
(en millions d'euros)

	Primes acquises		Commissions		Rapport (en %)	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
IARD (*)	9.486	9.569	1.559	1.584	16,4	16,6
AT Loi de 71 (*)	999	991	66	67	6,6	6,8
Vie individuelle br. 21-22-26 (*)	8.081	8.815	707	689	8,8	7,8
Vie individuelle br. 23 (*)	2.605	2.398	126	123	4,8	5,1
Vie groupe br. 21/23 (*)	5.448	4.948	78	75	1,4	1,5
Affaires directes à l'étranger (Non-vie)	1.573	3.407	164	425	10,4	12,5
Affaires directes à l'étranger (Vie)	108	72	11	8	10,2	11,3
<b>Ensemble des opérations (**)</b>	<b>29.354</b>	<b>31.278</b>	<b>2.891</b>	<b>3.199</b>	<b>9,9</b>	<b>10,2</b>

(\*) Affaires directes en Belgique

(\*\*) Y compris affaires à l'étranger et réassurance acceptée

### 4.3. Ensemble des frais et commissions

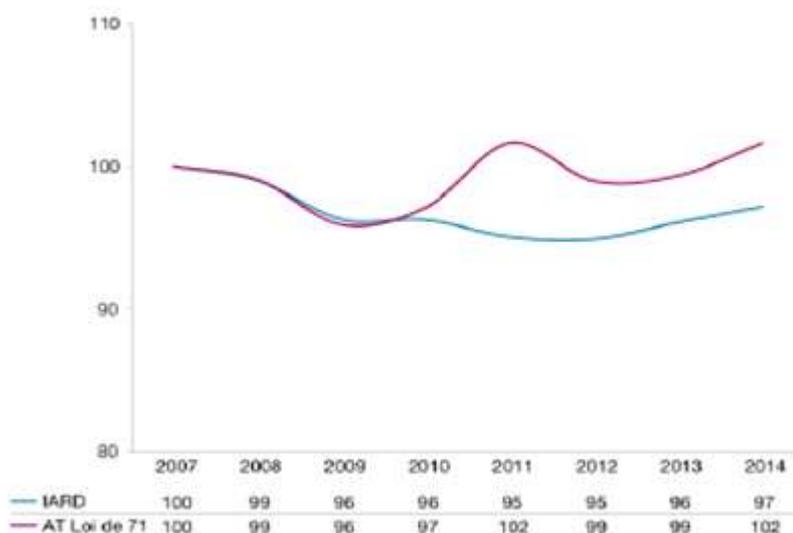
En 2014, les commissions et frais relatifs augmentent de 1,2 point de pourcentage pour s'établir à 23,3 %. En 2014, la principale augmentation en valeur absolue est enregistrée au niveau des frais de personnel (+17,3 % à 2.393 millions d'euros). Les primes acquises n'augmentent toutefois que de 6,6 % en 2014. De ce fait, les frais de personnel relatifs sont nettement plus élevés qu'en 2013.

**Evolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités**  
(en % des primes acquises)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Commissions	7,5	8,2	8,3	8,3	8,5	8,5	9,9	10,2
Frais de personnel	5,7	6,1	6,2	6,1	6,2	5,9	6,9	7,7
Autres charges d'exploitation	4,4	4,8	4,3	4,5	4,7	4,4	5,3	5,4
Commissions et frais généraux	17,6	19,1	18,8	18,9	19,4	18,8	22,1	23,3

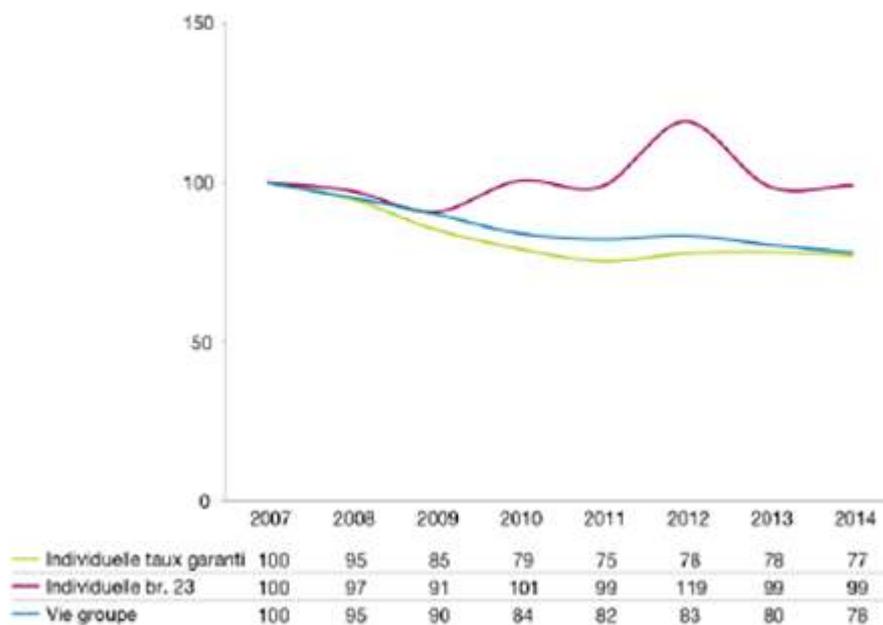
Le graphique suivant donne l'évolution du poids relatif des frais et des commissions en fonction des primes acquises pour les opérations IARD et les opérations accidents du travail, le poids relatif des frais et des commissions est en net recul au cours de la période 2007-2014.

### Evolution du poids relatif des commissions et des frais généraux (en % des primes acquises, indice : 2007 = 100)



Pour les assurances-vie individuelles de la branche 23, le poids relatif des frais et des commissions en fonction des provisions techniques moyennes présente des fluctuations au cours de la période 2007-2014, mais le poids relatif de 2014 est comparable à celui de 2007.

### Evolution du poids relatif des commissions et des frais généraux (en % des provisions techniques moyennes, indice : 2007 = 100)



## 5. Rentabilité

### Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la BNB (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que les opérations de réassurance acceptée.

#### 5.1. Synthèse des comptes de résultats

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes : les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que le compte non technique.

Les **comptes techniques** incluent tous les éléments techniques et financiers à rattacher directement aux activités d'assurance.

Le **compte non technique** reprend les autres postes, tels que les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

Les ratios de rentabilité technico-financière et ceux définis à partir du compte non technique sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie (ou « dommage ») et vie. En 2014, le total des primes acquises pour l'ensemble des activités s'élève à 31,3 milliards d'euros, contre 29,4 milliards d'euros en 2013.

##### 5.1.1. Compte technique non-vie

Le **compte technique non-vie** inclut les affaires directes en Belgique (IARD et accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée. En 2014, l'échantillon analysé porte sur un volume de primes acquises de 15 milliards d'euros pour l'ensemble de ces opérations, contre 13,1 milliards en 2013.

Le solde technico-financier net s'établit en 2014 à 1,484 milliard d'euros (contre 1,149 milliard d'euros en 2013), soit 9,9 % des primes acquises (contre 8,8 % en 2013). Le solde technico-financier net remonte ainsi progressivement à son niveau d'avant la crise financière de 2008, lorsqu'il s'élevait à plus de 10 %.

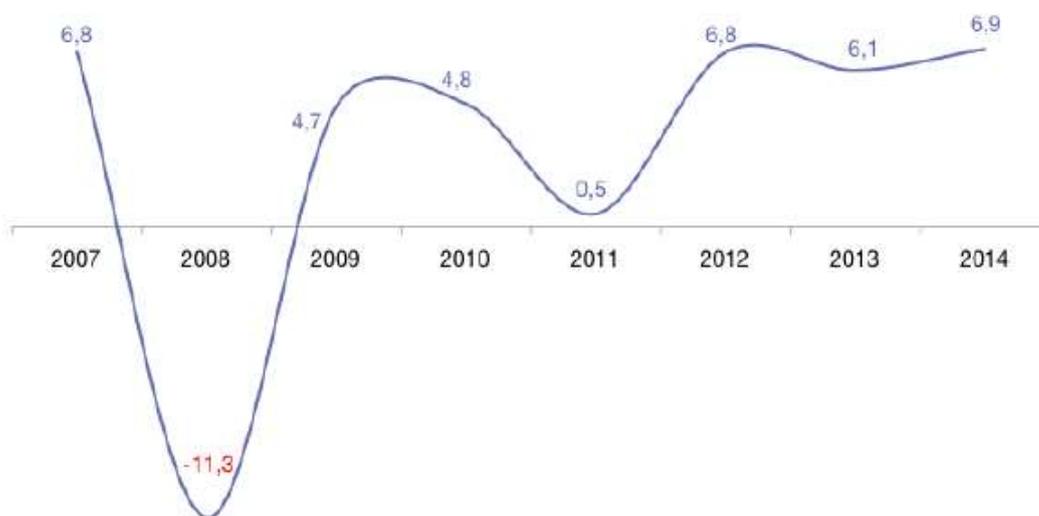
##### 5.1.2. Compte technique vie

Le **compte technique vie** inclut l'ensemble des opérations vie en Belgique (vie individuelle et vie groupe, contrat principal et assurance complémentaire).

Le volume des primes acquises pour les opérations « vie » (16,3 milliards d'euros) est demeuré inchangé par comparaison avec l'année précédente. L'impact du relèvement de la taxe sur la prime d'assurance-vie individuelle en 2013 est toujours perceptible : par rapport à 2012, les primes acquises ont baissé en 2014 de 4,8 milliards d'euros (-22,6 %).

Pour l'**ensemble des opérations d'assurance**, le marché présente en 2014 un bénéfice de 2,16 milliards d'euros par rapport à celui de 1,79 milliard d'euros en 2013. Cette hausse dans le résultat des comptes techniques est presque exclusivement due à la « non-vie » et plus particulièrement aux opérations réalisées à l'étranger ainsi qu'au segment IARD. Exprimé en pourcentage des primes acquises, le bénéfice s'établit à 6,9 % en 2014, soit le niveau le plus élevé observé au cours de ces huit dernières années.

**Ensemble des opérations : soldes technico-financiers nets**  
(en % des primes acquises)



### 5.1.3. Non-technique

Le compte non technique reprend tous les autres postes du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

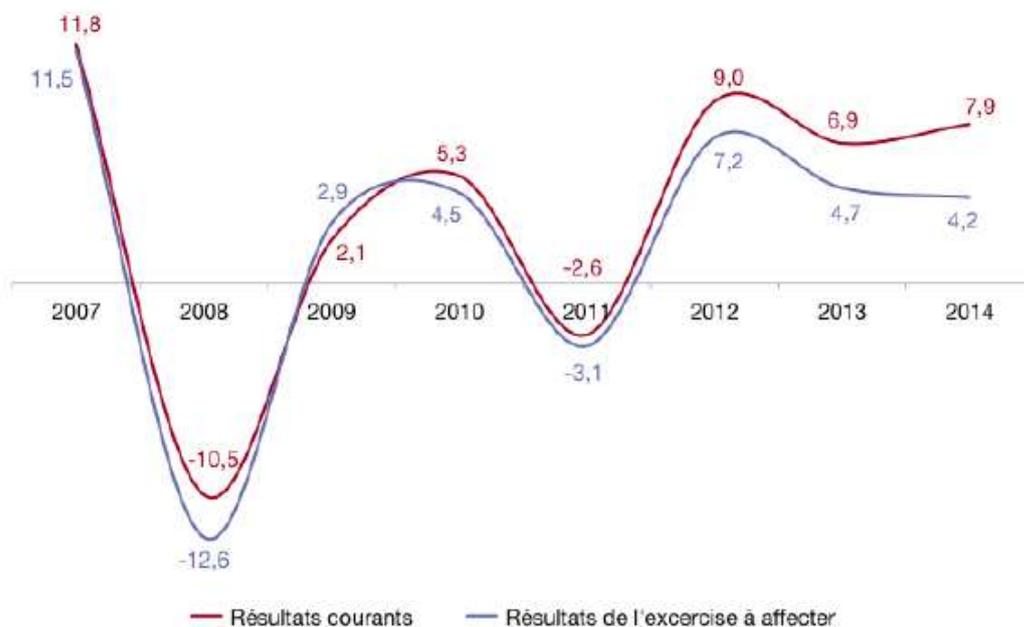
**Résultat courant** : soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.

Le résultat courant avant impôts a augmenté, passant de 2,03 milliards d'euros en 2013 à 2,46 milliards d'euros en 2014. En 2014, le résultat courant s'élève à 7,9 % des primes acquises.

**Résultat de l'exercice à affecter** : résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).

#### Résultats courants et résultats de l'exercice à affecter

(en % des primes acquises)



Le résultat à affecter de l'exercice présente un bénéfice de 1,32 milliard d'euros en 2014 par rapport à celui de 1,38 milliard d'euros en 2013. Le résultat à affecter s'établit en 2014 à 4,2 % des primes acquises.

L'écart entre le résultat courant (2,46 milliards d'euros) et le résultat à affecter s'élève à 1,13 milliard d'euros et s'explique cette année pour l'essentiel par le résultat exceptionnel (-437 millions d'euros) et la charge d'impôts (-709 millions d'euros).

## 5.2. Evolution des résultats comptables

Les résultats comptables de 2014 sont comparables à ceux des années 2009, 2010 et 2013, mais ils sont inférieurs aux résultats de 2012. L'exercice 2014 s'est soldé par un bénéfice net de 1,324 milliard d'euros, contre un bénéfice net de 1,384 milliard d'euros fin 2013. Le résultat positif affiché par le secteur en 2014 est le résultat d'un bénéfice cumulé de 1,507 milliard d'euros et d'une perte cumulée de 183 millions d'euros.

**Résultats de l'exercice à affecter**  
(en millions d'euros)



### 5.3. Fonds propres et rentabilité

#### Évolution des fonds propres (en millions d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
« Comptable »								
31/12	13.951	15.347	17.589	17.392	16.598	17.217	17.441	18.481
Moyenne	13.232	14.649	16.468	17.491	16.995	16.908	17.329	17.961
« Valeur de marché »								
31/12	21.093	15.894	20.630	20.745	18.984	20.568	22.087	25.311
Moyenne	21.452	18.494	18.262	20.688	19.865	19.776	21.327	23.699
Valeur de marché (Base : moyenne 2007 = 100)	100%	86%	85%	96%	93%	92%	99%	110%

**Fonds propres comptables** : ensemble des capitaux propres et des fonds pour dotations futures, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.

**Fonds propres « valeur de marché »** : fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes autres qu'obligataires.

Les fonds propres « comptables », qui représentent 18,5 milliards d'euros fin 2014, sont en hausse par rapport à l'année précédente (17,4 milliards d'euros). Ils progressent ainsi de 32,5 % par rapport à fin 2007.

Cette évolution « favorable » sur le plan de la solvabilité des entreprises au cours des dernières années n'a été rendue possible que par les interventions massives des actionnaires, existants ou nouveaux, en vue de compenser les conséquences particulièrement négatives des résultats de 2008. Au cours de ces trois dernières années, les entreprises d'assurances ont en outre reporté au bilan une part importante du solde à affecter afin de répondre aux besoins réglementaires croissants de capitaux de solvabilité.

Fin 2014, les fonds propres exprimés « en valeur de marché », c'est-à-dire en intégrant aux fonds propres comptables l'ensemble des plus-values latentes non obligataires, sont supérieurs de 37 % aux fonds propres exprimés en valeur comptable. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'année précédente, lorsque ces plus-values latentes représentaient 26,6 % des fonds propres exprimés en valeur comptable. Cela s'explique par la hausse des plus-values latentes non obligataires à concurrence de 2,184 milliards d'euros.

Fin 2014, les fonds propres « en valeur de marché » représentent 247 % de la marge à constituer, contre 223 % fin 2013, 212 % fin 2012 et 273 % fin 2004.

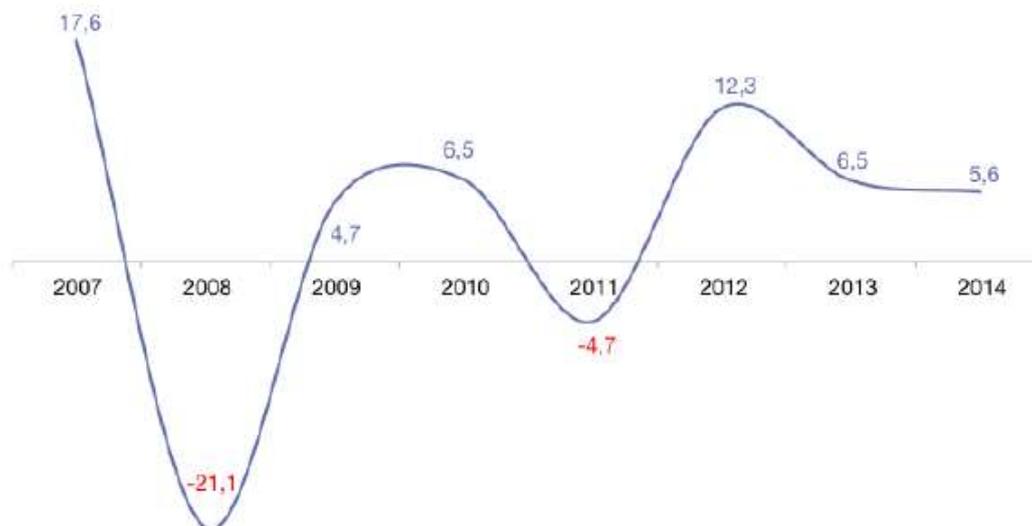
Le rendement sur fonds propres (RoE) est défini à l'aide de deux indicateurs distincts.

Le premier considère le rapport entre, d'une part, le résultat de l'exercice à affecter et, d'autre part, la valeur moyenne des fonds propres établis en valeur de marché.

En 2014, le RoE s'établit sur la base de cet indicateur à 5,6 % contre 6,5 % en 2013 et 12,3 % en 2012. La légère baisse du rendement par rapport à 2013 s'explique essentiellement par la hausse des fonds propres établis en valeur de marché. La forte baisse du RoE par rapport à 2012 est imputable à la diminution des primes acquises dans les activités vie.

### Rentabilité des fonds propres \*

(valeur de marché, en %)

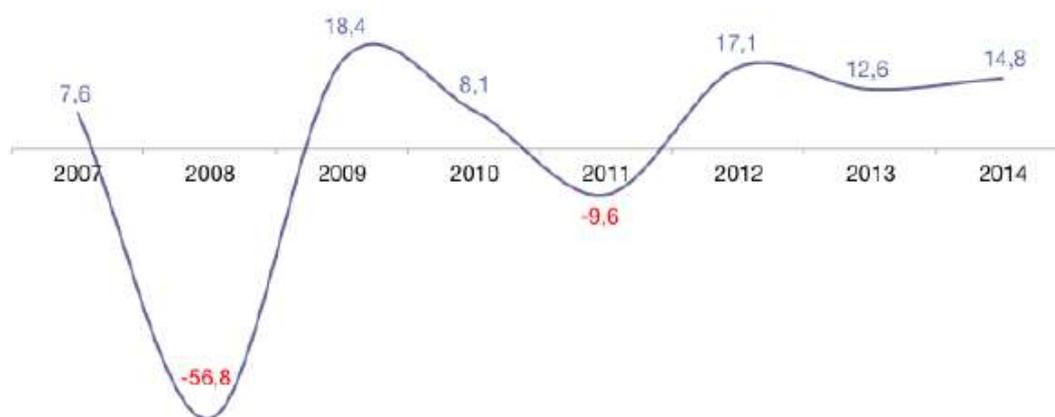


\* *Résultat à affecter / Moyenne Fonds propres « Valeur Marché »*

La rentabilité des fonds propres peut également être présentée au moyen d'un deuxième indicateur, à savoir la « variation de la richesse nette » de l'entreprise entre le début et la fin de chaque exercice. Celle-ci est le ratio de la somme du résultat à affecter et du changement des plus-values latentes admissibles sur la moyenne des fonds propres exprimés en valeur de marché. Le graphique illustre la plus grande variabilité des résultats mesurée sur cette seconde base.

Alors que la variation de la richesse nette atteignait encore 17,1 % en 2012, ce ratio est tombé pour 2013 à 12,6 % en raison du résultat à affecter considérablement moins élevé en 2013. En 2014, la variation de la richesse nette augmente à 14,8 % en raison d'une hausse significative des plus-values latentes admissibles (+2,2 milliards d'euros).

**Rentabilité des fonds propres \***  
(base : variation de richesse nette, en %)



\* Résultat à affecter corrigé de la variation des plus-values latentes nettes autres qu'obligataires / Moyenne Fonds propres « Valeur Marché »

La variation de la richesse nette, que pourraient produire les entreprises d'assurances appliquant les normes IFRS, doit évidemment être interprétée avec la plus grande prudence, puisqu'elle soulève la question de la pertinence et de la fiabilité de l'utilisation de la « fair value » d'une part, mais également celle du « mismatch comptable » d'autre part.

Ce ratio incorpore en effet les variations des plus- et moins-values latentes sur actifs, mais pas leur équivalent sur les passifs, qui sont évalués en valeur historique ou suivant la formule du coût amorti.

Les entreprises disposant d'une gestion ALM assurant un adossement adéquat des actifs à leurs passifs devraient réduire la variabilité de ce ratio. Cette variabilité devrait alors, idéalement, refléter uniquement les mismatches économiques qui, eux-mêmes, traduisent l'exposition aux risques des entreprises et non plus un mismatch comptable comme c'est le cas actuellement.

Ceci ne peut toutefois se vérifier que, si dans le cadre des normes IFRS et dans le cadre de Solvabilité II, la définition de la « valeur de marché » des passifs tient également compte du modèle économique propre aux activités d'assurance à long terme, et ce, par le biais de l'intégration de mesures contre-cycliques adéquates (« volatility adjustment » et « matching adjustment ») au niveau de l'évaluation bilantaire.

## 6. Solvabilité

### Marges de solvabilité

**Marge constituée** : patrimoine de l'entreprise d'assurances, libre de tout engagement prévisible.

- ▶ La composition de cette marge se base sur une liste d'éléments admissibles, déterminée par voie réglementaire.
- ▶ Une distinction est opérée entre la partie explicite de la marge (fonds propres, emprunts subordonnés, réserves non techniques, rappels de cotisations pour les mutuelles...) et la partie implicite (frais d'acquisition non encore amortis contenus dans les provisions vie, plus-values latentes nettes...).
- ▶ Les éléments de la partie explicite sont admis d'office, ceux de la partie implicite le sont sur demande de l'entreprise et moyennant l'accord de la BNB.
- ▶ Une partie de la marge constituée est affectée à la couverture des activités non-vie et une autre partie, à celle des activités vie.

**Marge à constituer** : montants de marge constituée dont doit disposer l'entreprise d'assurances relativement à ses activités, pour chacun des groupes non-vie et vie.

Les calculs de ces montants sont basés sur :

- ▶ les primes et les sinistres en assurance non-vie ;
- ▶ les primes, les sinistres et les provisions pour rentes définitives en accidents du travail ;
- ▶ les provisions techniques et les capitaux sous risque en assurance vie ;
- ▶ le risque encouru par l'entreprise du fait de l'utilisation de produits dérivés.

**Ratio de couverture** : rapport entre la marge constituée et la marge à constituer.

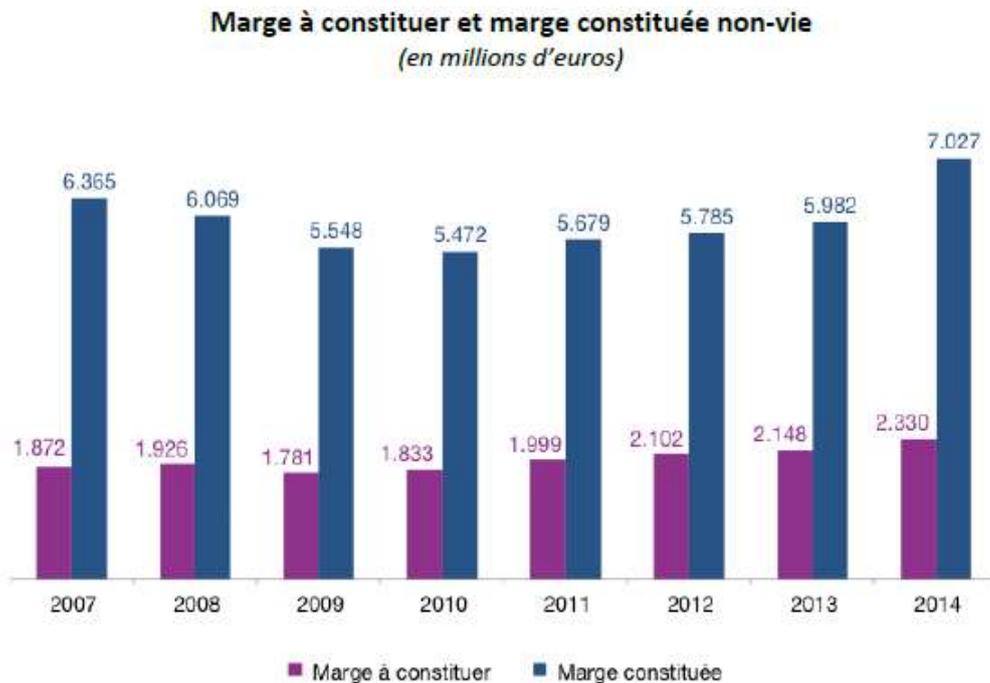
**Correction BNB** : opération par laquelle les plus-values latentes admises dans la marge disponible sont éliminées et remplacées par la différence entre la valeur actuelle des placements et leur valeur comptable (plus-values latentes nettes ou moins-values latentes nettes).

Cette opération vise à juger la marge de solvabilité constituée des entreprises sur une base uniforme et indépendante du constat ou non par l'entreprise d'une moins-value « durable » sur placements, impliquant une écriture de réduction de valeur.

**Test de résistance** : opération par laquelle la marge de solvabilité corrigée est réduite d'un certain pourcentage de la valeur actuelle d'une catégorie de placements et ensuite comparée à la marge exigée.

Ce teste vise à examiner si l'entreprise dispose d'une marge suffisante lui permettant de faire face à des dépréciations d'actifs de 25 % pour les actions, de 15 % pour les biens immobiliers et de 5 % pour les obligations.

## 6.1. Marge de solvabilité non-vie



2007-2013 : chiffres BNB, 2014 : calculs Assuralia

Du fait qu'en 2013 et 2014 la marge constituée a augmenté en valeur absolue davantage que la marge à constituer, la baisse au niveau du ratio de couverture qui a pu être observée entre 2007 et 2012 a cessé depuis 2013. Le taux de couverture de la marge non-vie augmente en 2014 de 279 % à 302 % de la marge à constituer.

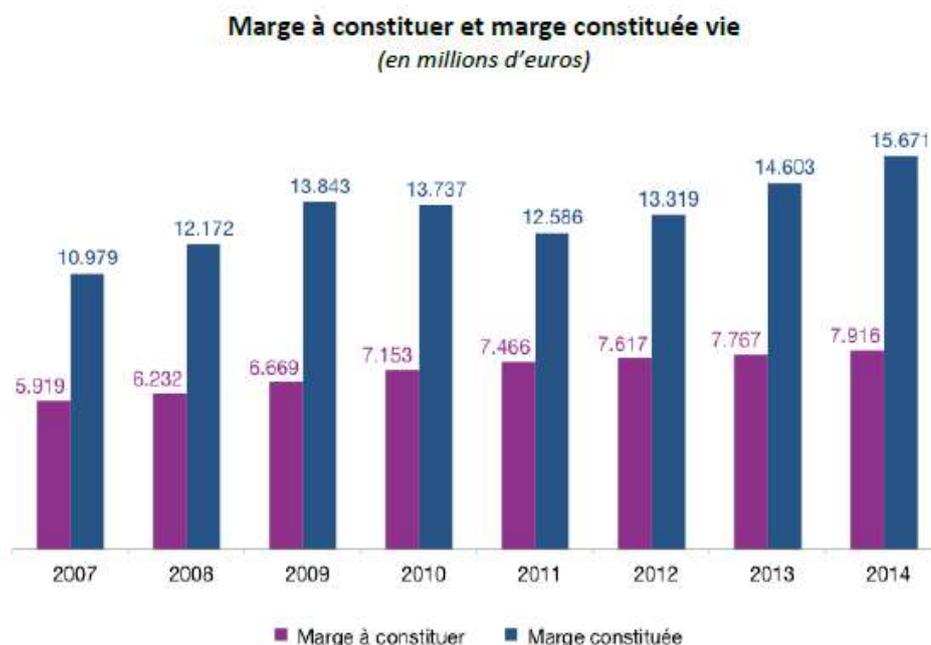
S'il est fait abstraction du regroupement précité d'un certain nombre d'entités à l'étranger sous des entreprises belges, le taux de couverture de la marge non-vie augmente alors à 284 % en 2014.

Fin 2014, les éléments explicites de la marge représentent 91 % de la marge constituée totale, ainsi que c'était déjà le cas en 2013. Ce ratio se situait à des niveaux moins élevés avant 2008 en raison de l'importance des plus-values latentes que les entreprises avaient pu intégrer dans leur marge de solvabilité constituée. La progression des plus-values latentes qui est relativement plus importante que l'évolution des montants absolus de la marge explicite, explique la baisse de ce ratio depuis 2013. La partie implicite de la marge en assurance non-vie est composée uniquement de plus-values latentes, qui ne peuvent être intégrées qu'après approbation du superviseur.

## 6.2. Marge de solvabilité vie

La marge à constituer au titre des opérations vie présente en 2014 une progression de 1,9 %. Cette progression s'explique en grande partie par l'augmentation des provisions techniques en assurance vie individuelle (branche 23) et en assurance vie groupe. Les provisions techniques constituent en effet l'essentiel de la base de calcul de la marge à constituer en assurance vie. Cette tendance s'inscrit dans la lignée de ce qui avait été observé au cours des années précédentes. Pour toutes les entreprises confondues, la marge à constituer s'établit à 7.916 millions d'euros en 2014 contre 7.767 millions d'euros un an auparavant.

La croissance de la marge constituée est plus importante, de 14.603 millions d'euros fin 2013 à 15.671 millions d'euros fin 2014. La marge constituée augmente de la sorte de 7,3 % en 2014.



2007-2013 : chiffres BNB, 2014 : calculs Assuralia

Comme la marge constituée a augmenté en valeur absolue davantage que la marge à constituer en 2014, la tendance à la hausse au niveau du taux de couverture se poursuit en 2014 et ce, depuis fin 2011. Fin 2014, le taux de couverture global en vie s'établit à 198 % de la marge à constituer, contre 188 % fin 2013 et 175 % fin 2012.

### 6.3. Marge de solvabilité totale et corrigée

Globalement, fin 2014, les entreprises ont dû constituer une marge de 10.246 millions d'euros, contre 9.915 millions d'euros fin 2013. La marge à constituer globale pour les opérations vie et non-vie s'accroît donc de 3,3 %.

Dans le même temps, la marge constituée a également évolué de 20.586 millions d'euros fin 2013 à 22.698 millions d'euros fin 2014, soit une hausse de 10,3 % (contre une progression de 7,8 % en 2013).

La marge constituée corrigée fin 2014 est calculée en éliminant 4,5 milliards d'euros de plus-values latentes de la marge constituée et en y substituant 40,8 milliards d'euros, soit le total des plus- et moins-values latentes qu'affiche le secteur au travers des états comptables.

La BNB justifie cette correction par le fait que la partie implicite de la marge constituée n'admet pas les moins-values latentes et pas toutes les plus-values latentes et par la diversité, entre les entreprises, des modes de calcul des « moins-values durables ».

La marge disponible corrigée est donc supérieure de 36,3 milliards d'euros au montant non corrigé de 22,7 milliards d'euros. Cela représente un excédent de 160 %, alors qu'en 2013, l'excédent par rapport à la marge non corrigée s'établissait à 75 %.

Pour les années précédentes, à l'exception de 2008, l'impact favorable de cette correction sur l'évaluation de la solvabilité moyenne des entreprises. Pour 2014, la correction représente

354 % de la marge à constituer. Avec la hausse des plus-values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe en 2014, le taux de couverture corrigé présente une forte hausse, passant de 365 % à 576 %.

La variabilité plus marquée du taux de couverture corrigé de la marge à constituer par rapport au taux non corrigé s'explique par l'importante volatilité des plus- ou moins-values latentes.

**Marge de solvabilité non-vie et vie**  
(en millions d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Marge constituée non corrigée	17.344	18.241	19.391	19.209	18.266	19.104	20.586	22.698
Marge constituée corrigée	19.512	16.697	23.386	20.897	20.437	40.453	36.096	58.970
<b>Marge constituée corrigée / Marge constituée non corrigée</b>	<b>113%</b>	<b>92%</b>	<b>121%</b>	<b>109%</b>	<b>112%</b>	<b>212%</b>	<b>175%</b>	<b>260%</b>
<b>Marge constituée corrigée / Marge à constituer</b>	<b>258%</b>	<b>207%</b>	<b>280%</b>	<b>235%</b>	<b>219%</b>	<b>418%</b>	<b>365%</b>	<b>576%</b>

*Chiffres BNB et Assuralia, calculs Assuralia*

#### 6.4. Tests de résistance

En réduisant fictivement de 25 % la valeur de marché des actions, le ratio de solvabilité « Marge disponible corrigée à marge à constituer » baisse de 76,4 points de pourcentage, passant de 575,5 % à 499,1 %. L'impact moindre de ce choc depuis 2008 s'explique par le volume moindre d'actions dans les portefeuilles titres des assureurs.

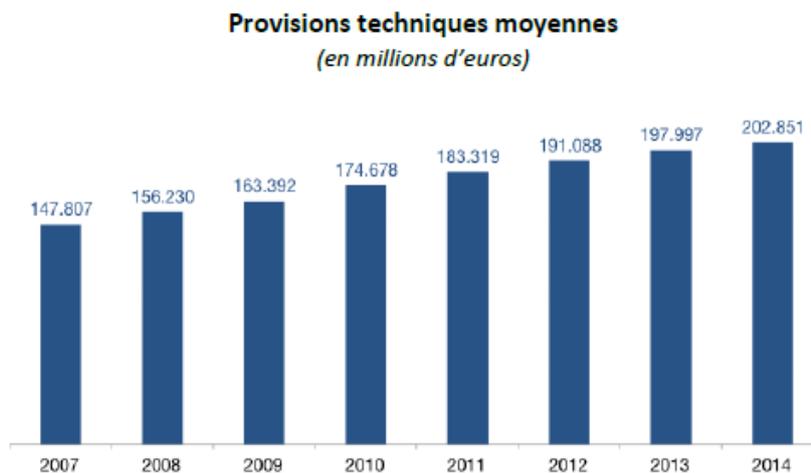
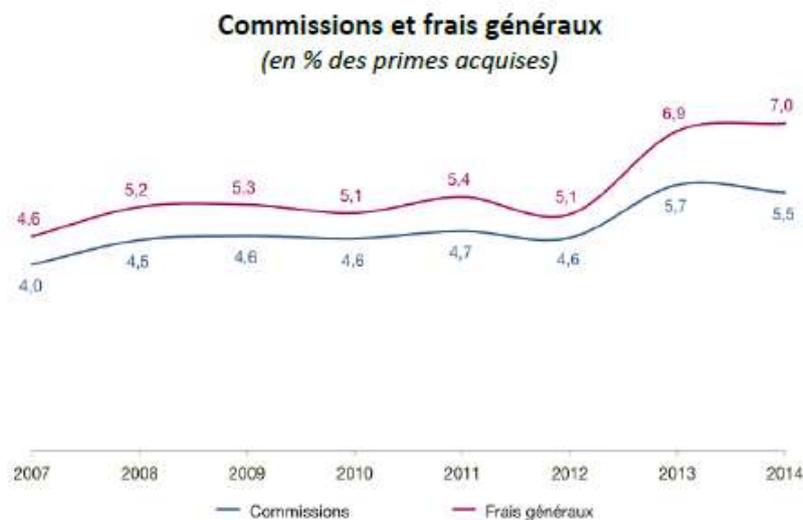
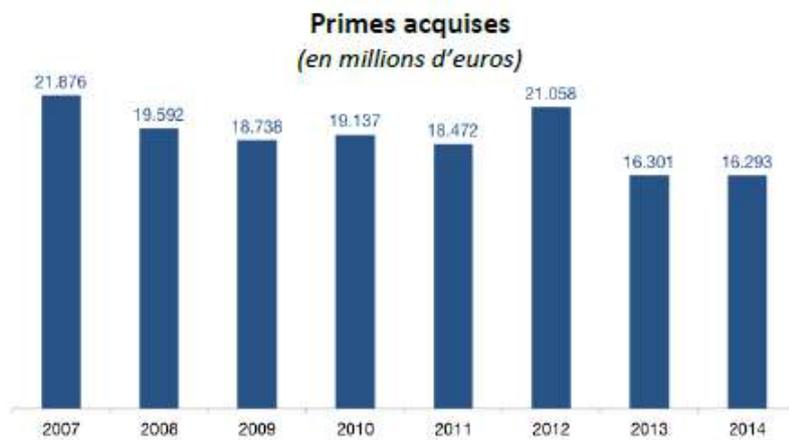
Une réduction de valeur de 15 % des immobiliers, prêts hypothécaires et droits de leasing se traduirait par une baisse moyenne des ratios de solvabilité de 23 points de pourcentage, ce qui donne plus ou moins le même résultat que les deux années précédentes.

Une baisse de 5 % de la valeur de marché des obligations et dépôts entraînerait une détérioration du ratio de solvabilité corrigé de 104 points de pourcentage, ce dernier s'établissant alors à 471 % du niveau de la marge à constituer. La part relative importante des obligations dans les portefeuilles explique l'ampleur de ce mouvement de repli, qui illustre la sensibilité du secteur aux variations de taux et la complexité de la gestion « actif / passif » des assureurs.

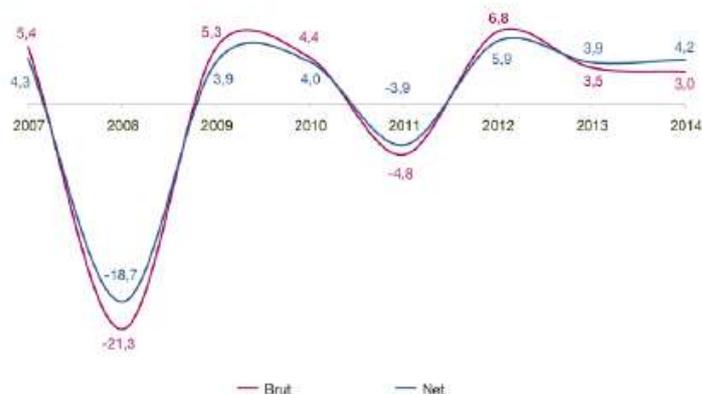
Quel que soit le test de résistance envisagé, la marge disponible corrigée après application du test demeure largement supérieure au montant de la marge à constituer. Ces tests démontrent que la solvabilité réglementaire du secteur est en mesure de résister aux dépréciations définies par les autorités de contrôle.

## 7. Evolution des principaux résultats

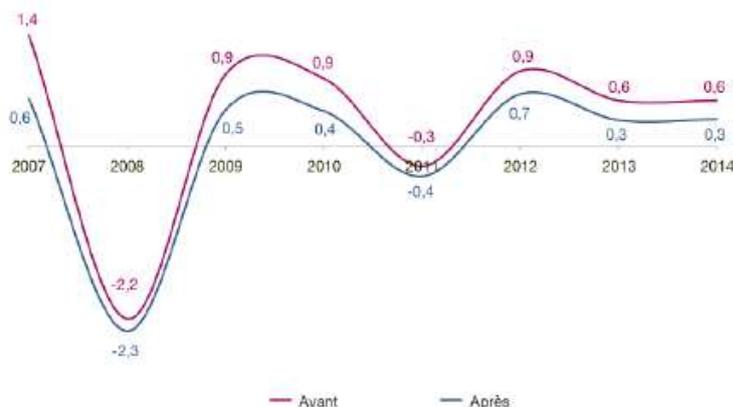
### 7.1. Assurance vie



### Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



### Soldes technico-financiers nets avant et après PB (en % des provisions techniques moyennes)



PB / participations bénéficiaires

Après un recul de 0,7 milliard d'euros en 2011, les encaissements pour les opérations vie ont augmenté de 2,6 milliards d'euros en 2012 pour s'élever à 21,1 milliards d'euros, atteignant ainsi leur plus haut niveau depuis 2008. En 2013, les encaissements ont toutefois diminué de 4,8 milliards d'euros (près d'un quart) pour ne plus s'élever qu'à 16,3 milliards d'euros. Le relèvement de la taxe sur la prime de 1,1 % à 2 % au 1er janvier 2013 pour la majorité des produits d'assurance-vie individuelle a en effet dopé les ventes à la fin de l'année 2012 et a entraîné un recul de celles-ci en 2013.

En 2014, les encaissements pour les opérations vie restent pratiquement stables à 16,3 milliards d'euros. La faible diminution résulte d'une baisse des encaissements relatifs aux opérations directes à l'étranger, qui s'élèvent à 72 millions en 2014 contre 107 millions en 2013. L'encaissement des opérations directes en Belgique présente une croissance de 0,2 % en 2014.

En 2013 et 2014, les commissions s'élèvent respectivement à 929 et 903 millions d'euros, contre 963 millions d'euros en 2012. En raison de la diminution des encaissements, les commissions relatives sont en 2013 et 2014 un point de pourcentage plus élevé qu'en 2012.

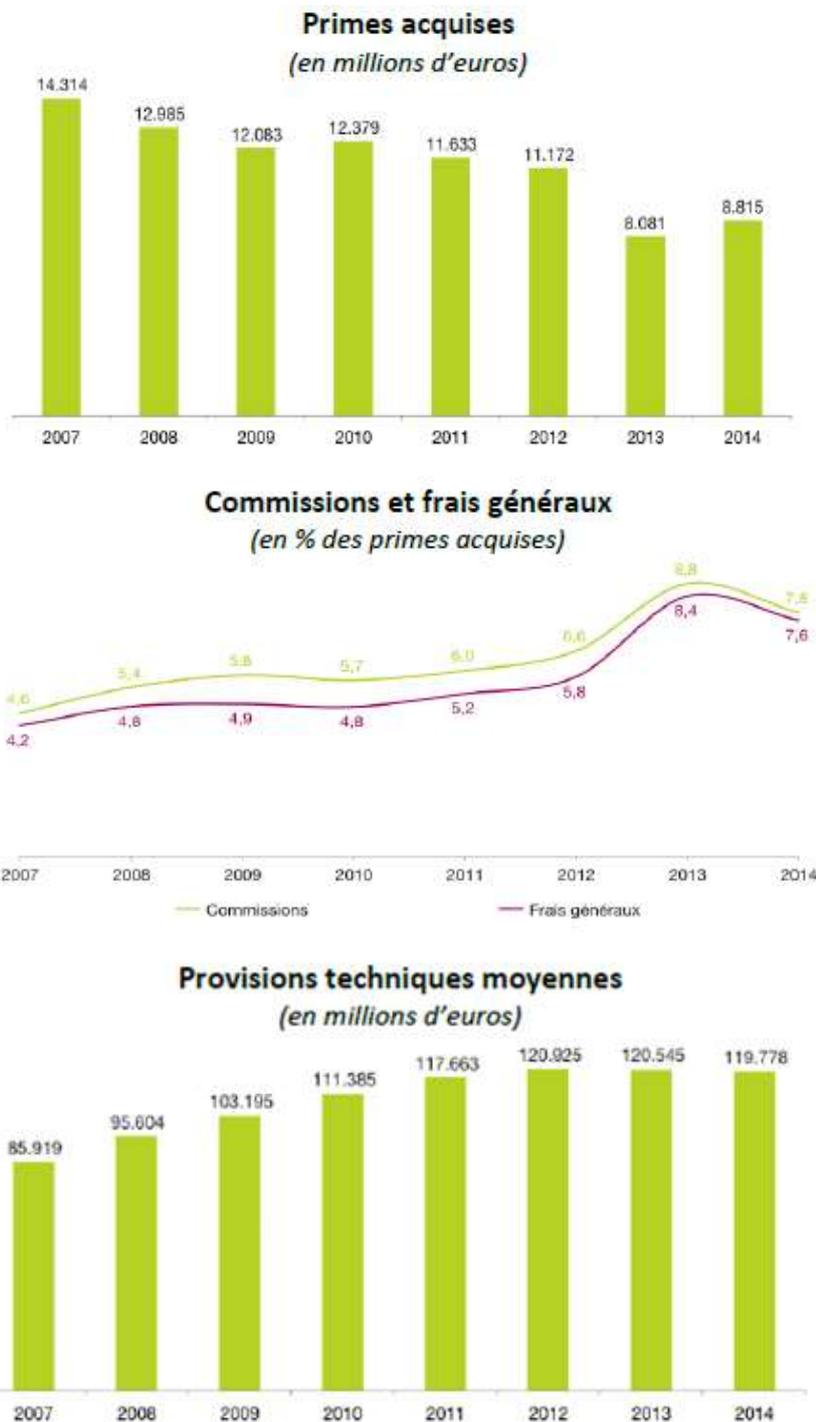
En 2013 et 2014, les frais généraux atteignent respectivement 1.116 et 1.143 millions d'euros, contre 1.068 millions d'euros en 2012. En 2013 et 2014, les frais généraux relatifs sont supérieurs de près de 2 points de pourcentage à ceux de 2012.

Alors que les primes acquises s'élèvent à 16,3 milliards d'euros en 2014, les prestations représentent 17,9 milliards d'euros et les provisions techniques passent de 200,1 milliards d'euros en début d'exercice à 205,6 milliards d'euros en fin d'exercice.

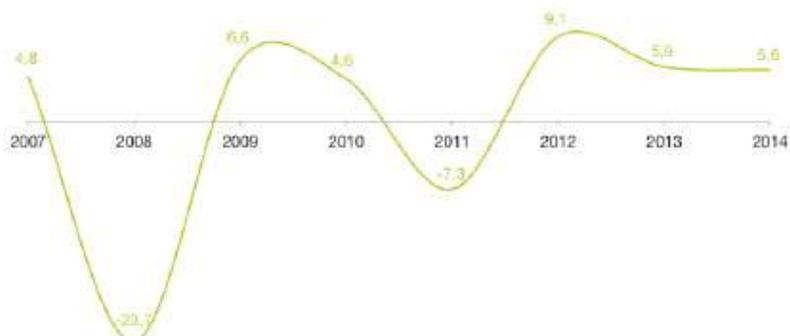
Alors que la hausse des provisions techniques moyennes se situait entre 4 % et 7 % au cours de la période 2008-2012, elle est retombée à 3,6 % en 2013 et 2,5 % en 2014. Les provisions techniques moyennes augmentent de 4,9 milliards d'euros en 2014 pour s'établir à 203 milliards d'euros.

Au cours de la période 2009-2014, les opérations vie ont engendré des produits financiers nets positifs, ce qui contraste avec l'année 2008 lorsque les charges financières étaient supérieures aux produits financiers. Les produits financiers nets s'établissent à 4,9 % des provisions techniques moyennes en 2014, contre 4,5 % en 2013. En chiffres absolus, les produits financiers représentent 10 milliards d'euros en 2014 contre 8,9 milliards d'euros en 2013.

## 7.1.1. Individuelle principales et complémentaires branche 21-22-26



### Soldes technico-financiers bruts (en % des primes acquises)



### Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions techniques moyennes)



(PB= participations bénéficiaires)

Le volume de primes des assurances-vie individuelles à taux garanti (branches 21, 22 et 26) augmente en 2014 de 9,1 % pour atteindre 8,8 milliards d'euros, mais il n'atteint pas encore son niveau de 2012 (11,2 milliards d'euros). L'année 2013 s'était distinguée par un recul de l'encaissement qui était nettement plus marqué que les baisses enregistrées en 2011 et 2012 et qui s'expliquait essentiellement par l'impact du relèvement de la taxe sur les primes d'assurance à 2 %.

Ces dernières années, les entreprises d'assurances ne parviennent pas à garder sous contrôle leurs ratios de frais. Entre 2007 et 2014, les ratios de frais présentent une hausse quasi ininterrompue, sauf en 2010 et en 2014. Pour les frais généraux, cela peut s'expliquer en partie par la baisse de l'encaissement global au cours des années concernées. Il n'existe néanmoins pas de rapport directement proportionnel entre une commission et une prime. Les commissions sont en effet octroyées sur la base non seulement de la nouvelle production mais aussi du portefeuille (les provisions). Le montant total des commissions, sur nouvelle production et provisions, a il est vrai diminué, passant de 736,5 millions d'euros en 2012 à 707,1 millions d'euros en 2013 et 689,5 millions d'euros en 2014. En 2013, la baisse du volume de primes a toutefois été nettement plus forte que la diminution des commissions. C'est ce qui explique la

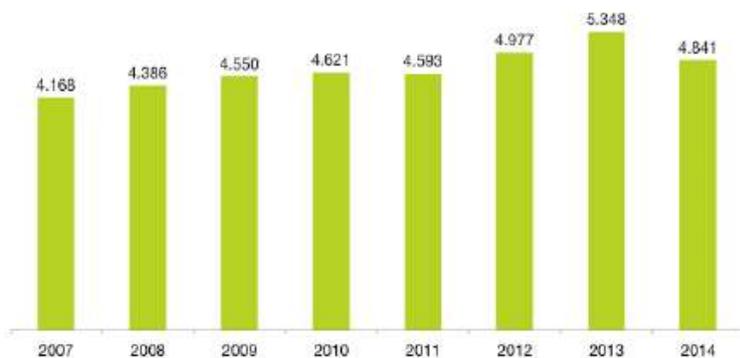
hausse brutale des « commissions exprimées en pourcentage des primes acquises » (8,8 % en 2013 contre 6,6 % en 2012). En 2014, le volume de primes est en hausse pour la première fois depuis 2010, avec pour conséquence que le ratio de commissionnement se rétablit à 7,8 %. L'ensemble des frais et des commissions représente 15,4 % des primes en 2014, contre 17,2 % en 2013, mais ce ratio reste sensiblement plus élevé que les valeurs de 2012 (12,4 %) et de 2007 (8,8 %). En termes absolus, le total des commissions et des frais généraux demeure pratiquement constant (1,4 milliard d'euros en 2012, 2013 et 2014).

Le net recul de la nouvelle production et la hausse des prestations font que les provisions techniques n'augmentent pas en 2013 et 2014. Les provisions techniques baissent de 120,9 milliards d'euros en 2012 à 120,5 milliards d'euros en 2013 et à 119,8 milliards d'euros en 2014.

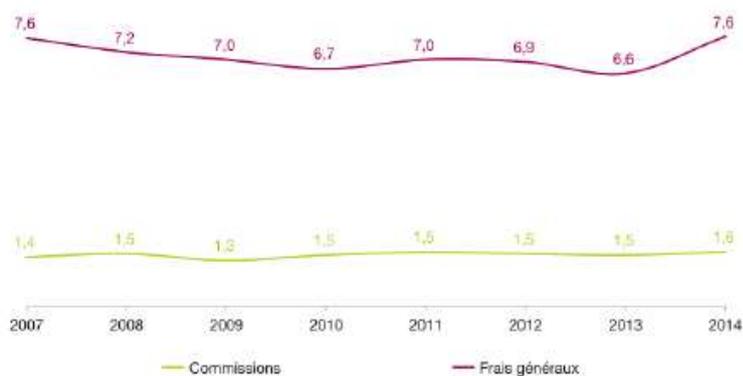
En 2007, les produits financiers nets s'élevaient à un peu plus de 5 % des provisions techniques moyennes. Le marasme boursier pendant la crise financière a entraîné en 2008 une brusque baisse des plus-values et des corrections de valeurs fortement négatives. Les produits financiers nets représentaient à peine 0,1 % des provisions techniques moyennes en 2008. Au cours de la période 2009-2014, ils restent supérieurs à 4 % des provisions techniques moyennes. À cet égard, 2011 fait exception en raison des corrections de valeurs négatives appliquées au cours de cette année-là. En 2014, les produits financiers nets s'établissent à 5,2 milliards d'euros, soit 4,3 % des provisions techniques moyennes. Les produits financiers provenant des actifs diminueront probablement dans un avenir proche, lorsque les actifs actuels auront atteint leur date de maturité et qu'ils seront selon toute probabilité remplacés par des actifs ayant un rendement moins élevé.

### 7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)

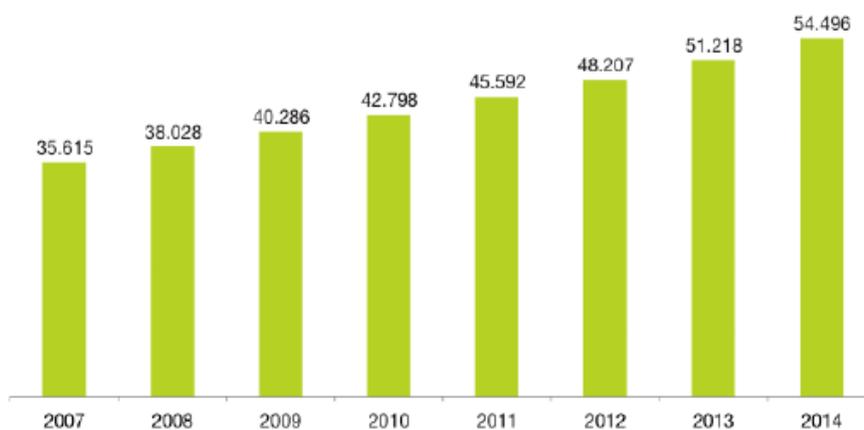
**Primes acquises**  
(en millions d'euros)



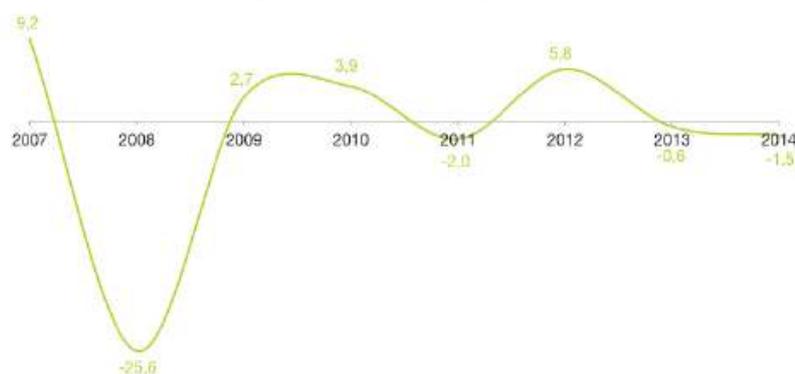
**Commissions et frais généraux**  
(en % des primes acquises)



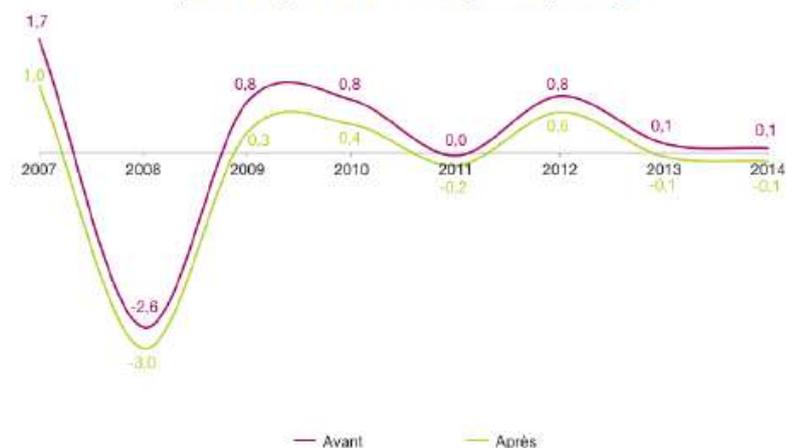
**Provisions techniques moyennes**  
(en millions d'euros)



### Soldes technico-financiers bruts (en % des primes acquises)



### Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions techniques moyennes)



(PB= participations bénéficiaires)

À la différence de l'encaissement des opérations d'assurance-vie individuelle, celui de l'assurance vie groupe présente une évolution plus régulière. En 2014, cet encaissement enregistre toutefois une baisse exceptionnelle de 9,5 %. Cette baisse doit être quelque peu nuancée étant donné que l'encaissement avait augmenté de 7,5 % pour atteindre 5,3 milliards d'euros en 2013 en raison de la réalisation de primes uniques importantes pour les opérations du premier pilier. L'encaissement retombe néanmoins à 4,8 milliards d'euros en 2014, un chiffre qui est également inférieur au volume de 2012 (5 milliards d'euros). Peu de nouvelles assurances de groupe sont conclues en raison de la norme salariale et de l'incertitude liée à la garantie minimale.

En 2014, les frais généraux en fonction des primes acquises augmentent de 1 point de pourcentage pour s'établir à 7,6 % et atteignent ainsi leur plus haut niveau depuis 2007, alors qu'ils avaient atteint leur niveau plancher en 2013 (6,6 %). Les commissions se sont maintenues à un niveau quasi constant entre 2010 et 2013 (1,5 % des primes acquises), pour ensuite augmenter légèrement à 1,6 % des primes acquises en 2014.

Entre 2007 et 2014, les provisions techniques moyennes des assurances de groupe présentent une croissance constante. En 2014, les provisions techniques moyennes augmentent de 3,3 milliards d'euros pour atteindre 54,5 milliards d'euros.

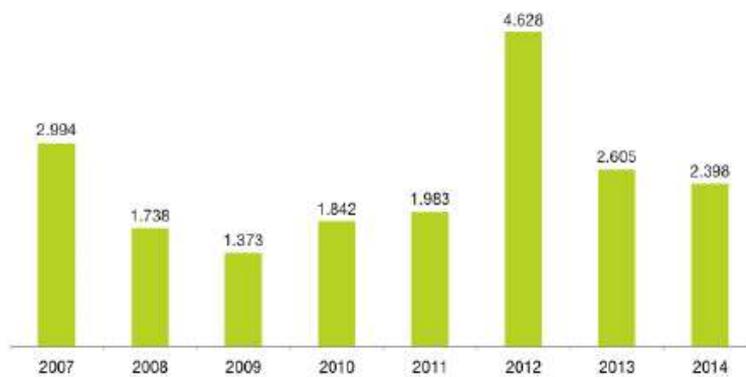
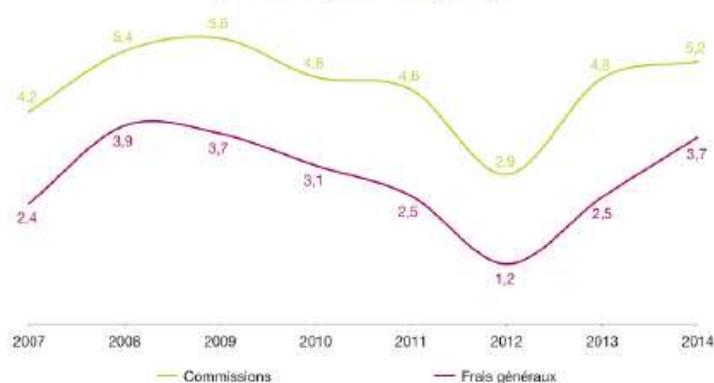
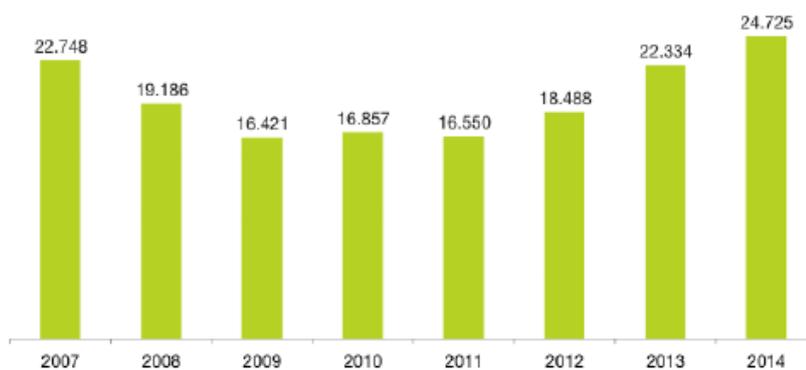
---

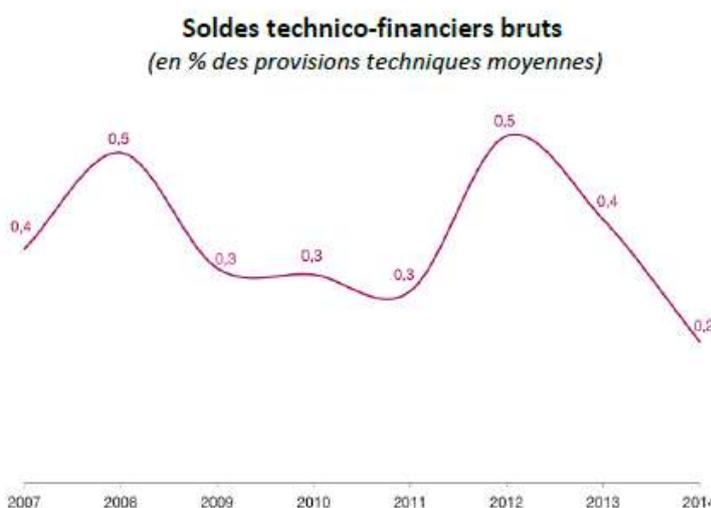
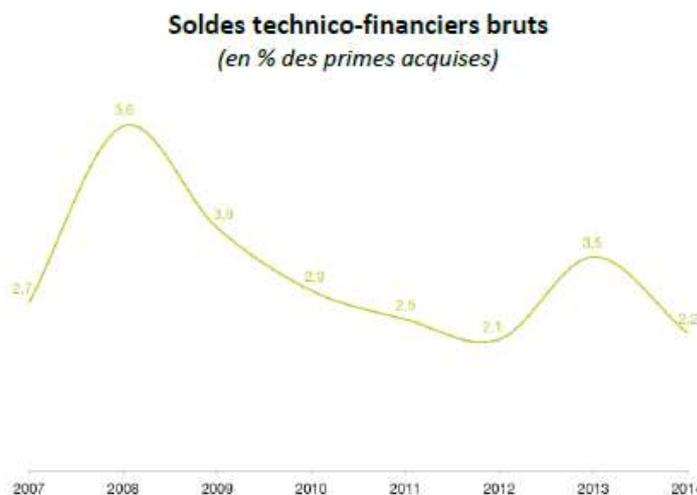
Avec 1,2 % des provisions techniques moyennes, les produits financiers nets ont atteint leur niveau plancher de la période observée en 2008 en raison des corrections de valeurs fortement négatives et des moins-values sur les réalisations. Après deux années de redressement en 2009 et 2010 (respectivement 4,6 % et 4,5 %), les corrections de valeurs négatives ont entraîné en 2011 un nouveau recul des produits financiers nets (3,3 %). Entre 2012 et 2014, les produits financiers nets enregistrent une hausse constante et atteignent en 2014, avec 4,8 % des provisions techniques moyennes, leur plus haut niveau depuis 2008. Les produits financiers provenant des actifs diminueront probablement dans un avenir proche, lorsque les actifs actuels auront atteint leur date de maturité et qu'ils seront selon toute probabilité remplacés par des actifs ayant un rendement moins élevé.

L'année 2014 est caractérisée par une diminution des encaissements (-506,9 millions d'euros) et une diminution moins forte de la charge des prestations et des autres charges techniques hors frais internes de gestion des prestations (-254,6 millions d'euros). Il en résulte des hausses relatives, par rapport à l'encaissement, de cette charge des sinistres (+9,2 points de pourcentage) ainsi que des frais généraux (+1 point de pourcentage), qui ne sont pas compensées par l'augmentation relative des produits financiers nets (+9,2 points de pourcentage). De ce fait, le solde technico-financier brut diminue tant en termes absolus qu'en fonction des primes acquises : de -32,6 millions d'euros (-0,6 % des primes acquises) en 2013 à -74,5 millions d'euros (-1,5 % des primes acquises) en 2014. L'amélioration du résultat relatif de 2012 est due à la baisse des provisions résultant d'un transfert considérable de provisions en dehors du secteur des entreprises d'assurances.

Exprimé en pourcentage des provisions techniques moyennes, le solde technico-financier brut avant participations bénéficiaires reste pratiquement similaire à celui de 2013. Il se maintient à 0,1 %. Si l'on y intègre la participation bénéficiaire, le solde technico-financier brut reste tout juste négatif (-0,1 % des provisions techniques moyennes). Au cours de la période 2011-2014, les dotations aux participations bénéficiaires s'établissent à 0,2 % des provisions techniques, contre 0,4 % en 2010 et 0,5 % en 2009.

## 7.1.3. Individuelle branche 23

**Primes acquises**  
(en millions d'euros)**Commissions et frais généraux**  
(en % des primes acquises)**Provisions techniques moyennes**  
(en millions d'euros)



En 2012, les encaissements concernant les assurances-vie individuelles de la branche 23 ont connu une croissance exceptionnelle qui s'explique par l'annonce du relèvement de la taxe sur la prime de 1,1 % à 2 % au 1er janvier 2013, les bonnes performances boursières ainsi que la faiblesse historique des taux d'intérêt. À la suite de l'augmentation de la taxe sur la prime, les encaissements sont passés de 4,6 milliards d'euros en 2012 à 2,6 milliards d'euros en 2013. En 2014, les assurances de la branche 23 ne parviennent pas à se redresser et le volume de primes poursuit sa baisse à 2,4 milliards d'euros. Il n'empêche que les encaissements des assurances de la branche 23 sont en 2013 et 2014 toujours supérieurs à ceux des années 2008 à 2011.

Les brusques tournures prises par le volume de primes entre 2011 et 2013 ont engendré une évolution similaire des frais généraux qui ont reculé de 2,5 % des primes acquises en 2011 à 1,2 % en 2012 pour remonter ensuite à 2,5 % en 2013 et 3,7 % en 2014. Étant donné que les commissions sont octroyées sur la base non seulement de la nouvelle production mais aussi du portefeuille, il n'existe donc pas de rapport directement proportionnel entre une commission et un volume de primes. Ceci explique l'évolution atypique de la part relative des commissions entre 2011 et 2014 : celle-ci a connu successivement une baisse de 1,7 point de pourcentage en 2012 (à 2,9 % des primes acquises) et des hausses de 1,9 point de pourcentage en 2013 (à 4,8 % des primes acquises) et de 0,4 point de pourcentage en 2014 (à 5,2 % des primes acquises).

L'attrait accru des produits de la branche 23 en 2012 couplé à la hausse de la valeur de marché des placements ont fait que les provisions techniques ont connu une forte croissance. En 2013 et 2014, les provisions techniques moyennes atteignent respectivement 22,3 milliards d'euros et 24,7 milliards d'euros, contre 18,5 milliards d'euros en 2012.

En 2011, les moins-values financières étaient supérieures aux produits financiers, ce qui a donné lieu à des produits financiers nets négatifs (-472,3 millions d'euros). En 2012, les produits financiers nets étaient à nouveau positifs (1.689,1 millions d'euros, soit 9,1 % des provisions techniques moyennes). En 2013, les produits financiers nets ont enregistré un léger recul (1.252,9 millions d'euros ou 5,6 % des provisions techniques moyennes) avant de remonter en 2014 à 1.943,4 millions d'euros ou 7,9 % des provisions techniques moyennes.

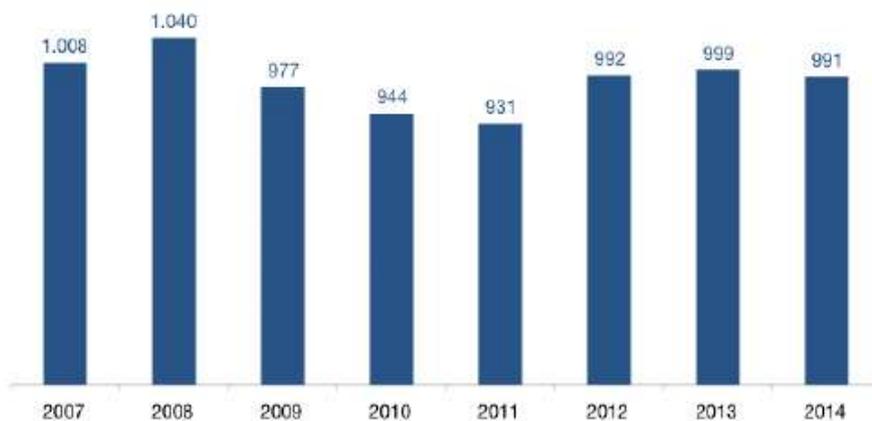
La diminution des encaissements en 2014 (-207,5 millions d'euros par rapport à 2013) s'accompagne, d'une part, d'une augmentation de la charge des prestations et des autres charges techniques (+502,8 millions d'euros par rapport à 2013) et, d'autre part, d'une hausse de l'ensemble des frais généraux et des commissions (+20,9 millions d'euros par rapport à 2013). La hausse de ces frais et charges n'est pas compensée en 2014 par la hausse des produits nets des placements (+690,5 millions d'euros par rapport à 2013). Le résultat technico financier brut retombe par conséquent de 90,3 millions d'euros en 2013 à 53,7 millions d'euros en 2014.

Étant donné que la diminution des primes en 2013 s'accompagnait d'une baisse plus importante encore des charges et frais, le solde technico-financier brut exprimé en pourcentage des primes acquises avait augmenté de 1,4 point de pourcentage pour atteindre 3,5 % des primes acquises. En 2014, le volume de primes continue de décroître tandis que les charges et frais augmentent, avec pour conséquence que le résultat technico financier brut baisse de 1,3 point de pourcentage pour s'établir à 2,2 % des primes acquises. Exprimé en pourcentage des provisions techniques moyennes, le solde technico-financier brut recule de 0,4 % des provisions techniques moyennes en 2013 à 0,2 % en 2014.

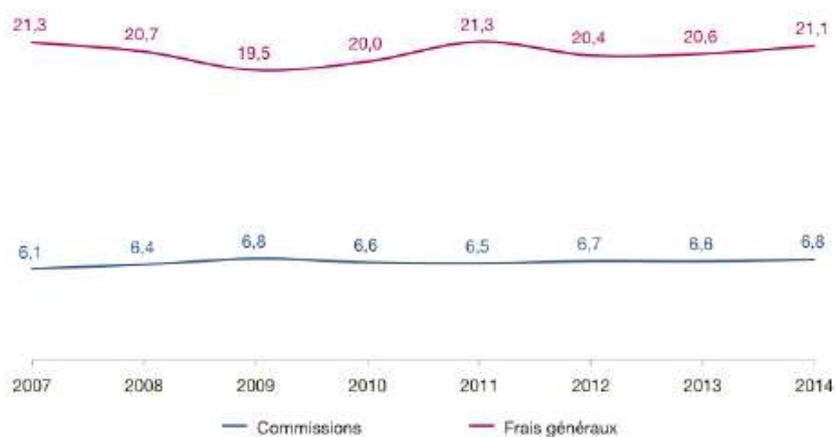
## 7.2. Assurance non-vie

### 7.2.1 Accidents du travail (Loi de 1971 : secteur privé)

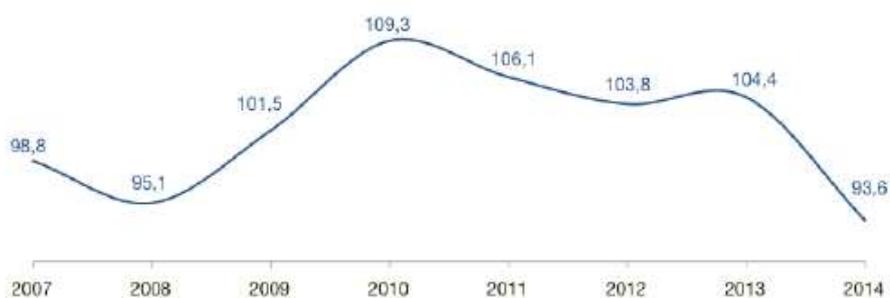
**Primes acquises**  
(en millions d'euros)



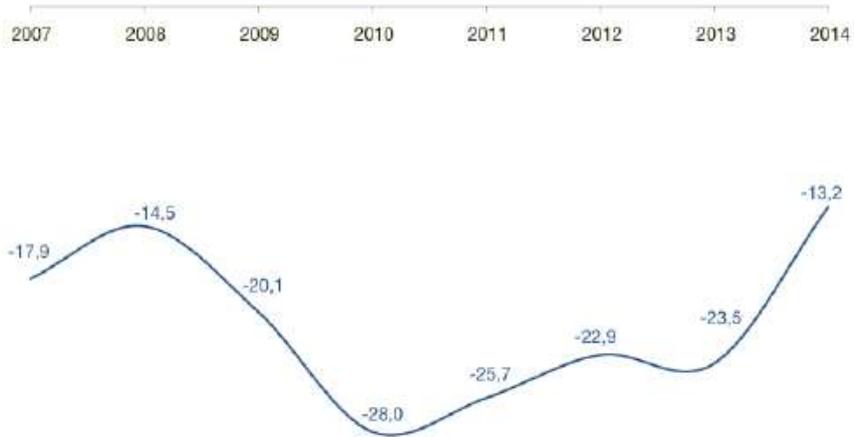
**Commissions et frais généraux**  
(en % des primes acquises)



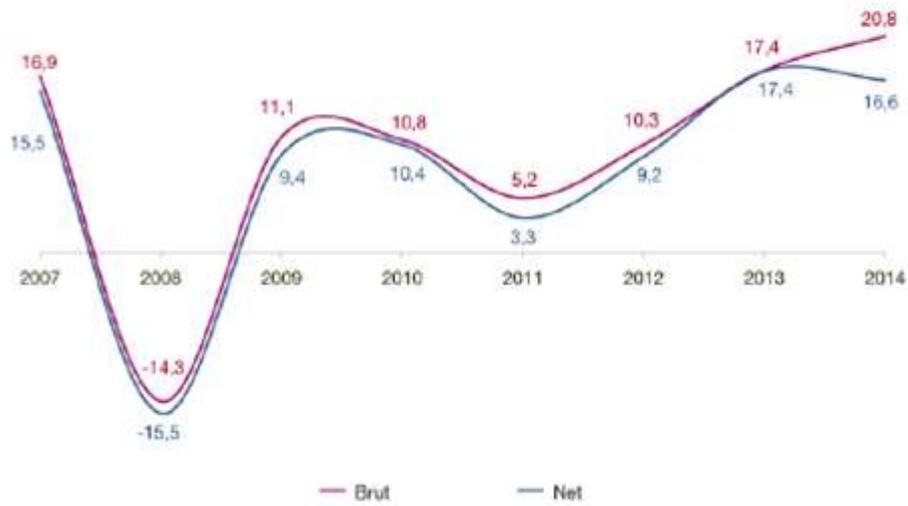
**Sinistres et charges techniques**  
(en % des primes acquises)



### Résultat technique (en % des primes acquises)



### Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



À partir de 2008, les primes acquises de la branche accidents du travail ont diminué trois années de suite, passant de 1.040 millions d'euros en 2008 à 931 millions d'euros en 2011, ce qui représente une baisse de 10,5 %. Les principales raisons de cette forte baisse sont au nombre de trois. Tout d'abord, la contraction de l'emploi en conséquence de la crise économique depuis 2008. Ensuite, la progression du nombre d'employés et le recul du nombre d'ouvriers exprimés en pourcentage. Enfin, cette baisse résulte également de la vive concurrence entre les entreprises d'assurances.

En 2012, les primes acquises de la branche accidents du travail ont à nouveau progressé de 6,6 % par rapport à 2011, en conséquence de l'augmentation du nombre de travailleurs (+3,5 %) et de la hausse de l'indice santé (+2,65 %).

Cette progression s'est poursuivie en 2013, mais seulement de 0,7 % par rapport à 2012. Le nombre de travailleurs en 2013 était néanmoins comparable à celui de 2012 et l'indice santé était en hausse de 1,24 %.

En 2014, les primes acquises reculent toutefois à nouveau de 0,7 % par rapport à 2013, en conséquence de la diminution du nombre de travailleurs (-0,8 %) et de la stabilisation de l'indice santé (+0,4 %).

Au cours de la période 2008-2010, la charge des sinistres (en ce compris les autres charges techniques) en fonction des primes acquises est passée de 95,1 % à 109,3 %. Au cours des années suivantes, le ratio sinistres à primes (en ce compris les autres charges techniques) a connu une tendance à la baisse, à l'exception de la légère hausse de 2013.

En 2014, les prestations relatives sont comparables à celles de 2013, mais les provisions relatives restent constantes alors qu'elles avaient augmenté de près de 10 % en 2013. Le ratio sinistres à primes (en ce compris les autres charges techniques) retombe par conséquent de 104,4 % en 2013 à 93,6 % en 2014.

Étant donné la baisse du ratio sinistres à primes, le résultat technique remonte de -23,5 % des primes acquises en 2013 à -13,2 % en 2014.

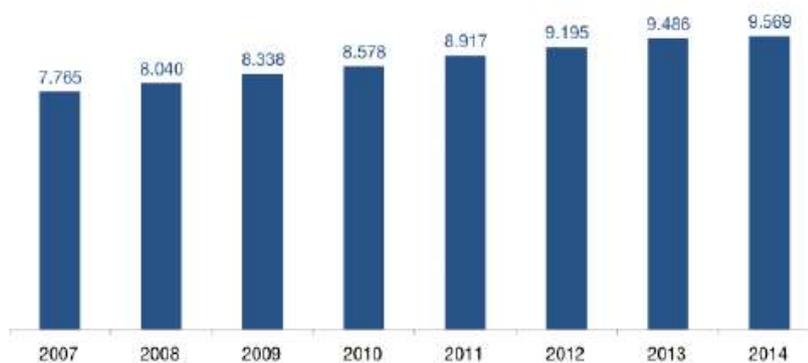
Les produits financiers nets s'établissent à 34 % des primes acquises en 2014, contre 40,9 % en 2013. Les produits des placements représentent 336 millions d'euros en 2014, soit un montant inférieur de 18 % aux 409 millions d'euros de produits des placements enregistrés en 2013. Exprimé en rendement des provisions techniques moyennes, cela donne 4,42 % en 2014 contre 5,43 % en 2013.

La forte diminution de la charge des sinistres (en ce compris les autres charges techniques) conjuguée à la baisse des produits financiers se traduit par une augmentation limitée du solde technico-financier brut relatif. Le solde technico-financier brut relatif augmente en 2014 de 3,4 points de pourcentage par rapport à 2013 et s'élève à 20,8 % des primes acquises.

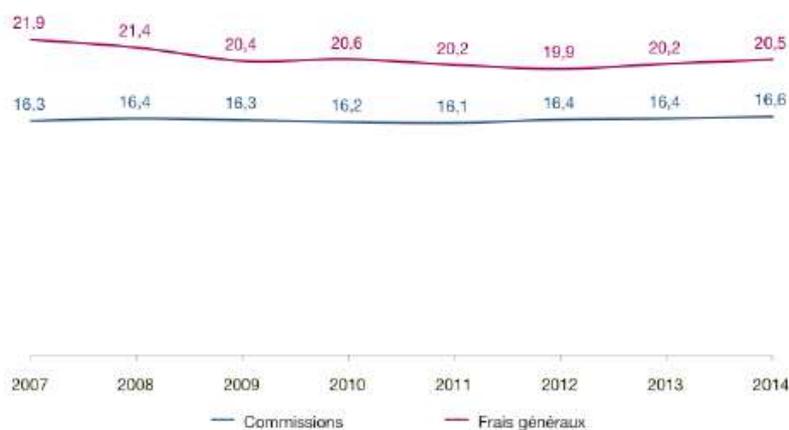
Le solde de la réassurance cédée se situe, en 2014, à un niveau supérieur à celui de 2013, à savoir 4,24 % des primes acquises contre 0,02 % un an plus tôt. Le résultat net des opérations « accidents du travail - Loi de 1971 » s'établit à 16,6 % des primes acquises en 2014, contre 17,4 % en 2013, ce qui représente un solde technico-financier net positif de 164 millions d'euros en 2014, contre 174 millions d'euros en 2013.

## 7.2.2. Incendie, accidents et risques divers (IARD)

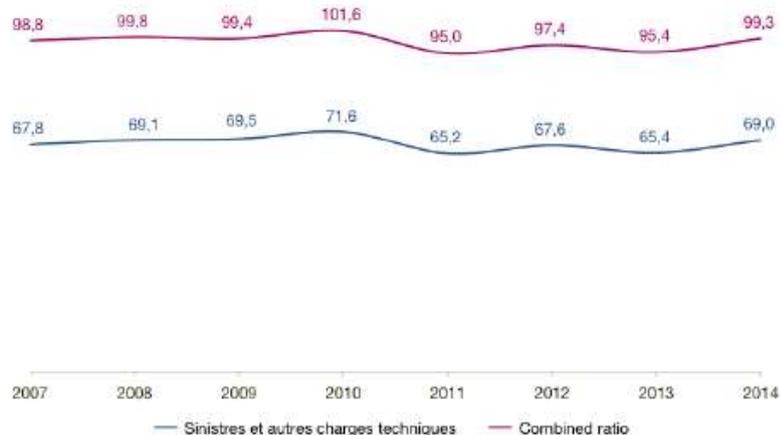
**Primes acquises**  
(en millions d'euros)



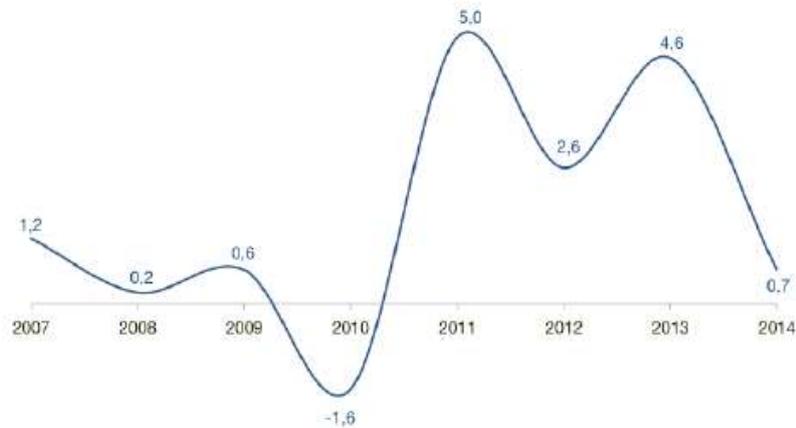
**Commissions et frais généraux**  
(en % des primes acquises)



**Sinistres (charges techniques incl.) et combined ratio**  
(en % des primes acquises)



### Résultat technique (en % des primes acquises)



### Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



Au cours de la période 2007-2013, les primes acquises pour les assurances « incendie, accidents et risques divers (IARD) » ont connu une progression presque linéaire, l'augmentation s'élevant annuellement à quelque 3 à 4 %. En 2014, la croissance des primes acquises reste toutefois limitée à 0,9 % par rapport à 2013. Ce recul de la croissance découle en partie du regroupement d'une entreprise belge sous une entreprise étrangère. Les primes acquises de cette entreprise belge ne sont par conséquent plus reprises dans le reporting. Si l'on fait abstraction de ce regroupement, les primes acquises augmentent de 2,8 % en 2014 par rapport à 2013.

Les commissions en fonction des primes acquises sont en hausse de 0,2 point de pourcentage en 2014 pour s'établir à 16,6 %. Elles se situent ainsi légèrement au-dessus de leur niveau des années 2007-2013. Les frais généraux relatifs s'élèvent à 20,5 % en 2014 contre 20,2 % en 2013, mais ils restent en dessous de leur niveau des années 2007 (21,9 %) et 2008 (21,4 %). La somme des deux postes de frais, exprimée en termes relatifs, est supérieure de 0,5 point de pourcentage en 2014 par rapport à 2013. Au cours de la période 2007-2010, le ratio combiné

pour les assurances IARD est passé de 98,8 % à 101,6 %. Le ratio combiné a baissé à 95 % en 2011, avec pour conséquence que le bénéfice technique relatif atteignait 5 %. En raison de la hausse du ratio combiné en 2012 et de sa baisse en 2013, le bénéfice technique relatif a reculé à 2,6 % en 2012 pour remonter à 4,6 % en 2013. Il ressort des annexes non-vie que cette évolution peut sensiblement diverger selon les activités considérées.

La charge des sinistres (en ce compris les autres charges techniques) s'établit à 69,0 % des primes acquises en 2014, contre 65,4 % en 2013. Cette hausse est due à une augmentation des prestations et des provisions en 2014 par comparaison avec 2013. En raison de l'augmentation de la charge des sinistres et des frais en 2014, le ratio combiné augmente de 3,9 points de pourcentage pour atteindre 99,3 % et le résultat technique retombe à 0,7 % des primes acquises.

Ces moins bons résultats sont en partie dus aux conséquences de la tempête de la Pentecôte. Cette tempête a occasionné quelque 180.000 sinistres assurés dans les branches incendie et corps de véhicules, pour une charge des sinistres globale d'environ 655 millions d'euros.

Les produits financiers se situent en 2014 dans le droit fil des années précédentes. Les produits financiers nets (produits des placements nets des charges) représentent 7,6 % des primes acquises, ce qui est légèrement inférieur à ceux de 2013 (7,8 %) et 2012 (7,7 %), mais supérieur à ceux de 2011 (5,5 %).

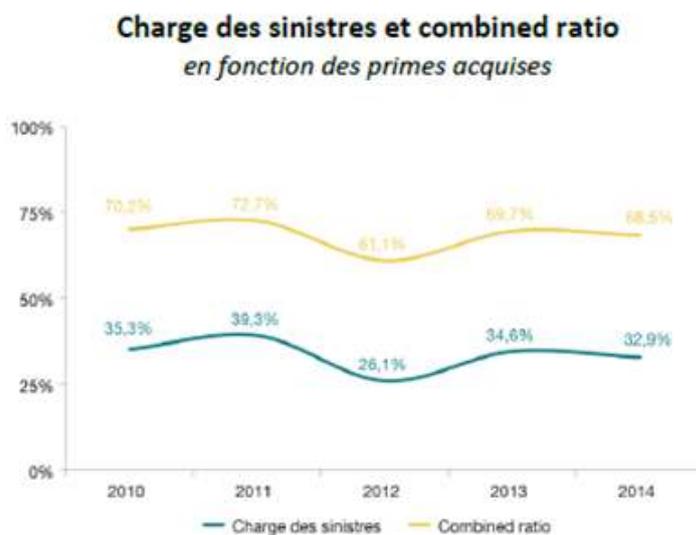
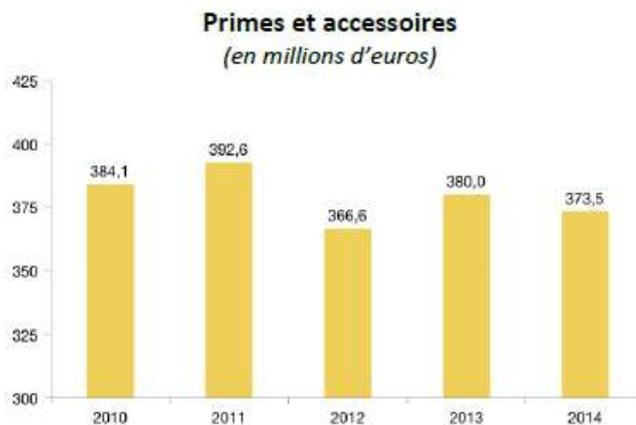
Étant donné que les produits financiers en fonction des primes acquises sont demeurés relativement constants ces trois dernières années, le résultat technico-financier brut relatif connaît une évolution parallèle à celle du résultat technique relatif et chute de 4,2 points de pourcentage en 2014 pour s'établir à 8,2 %.

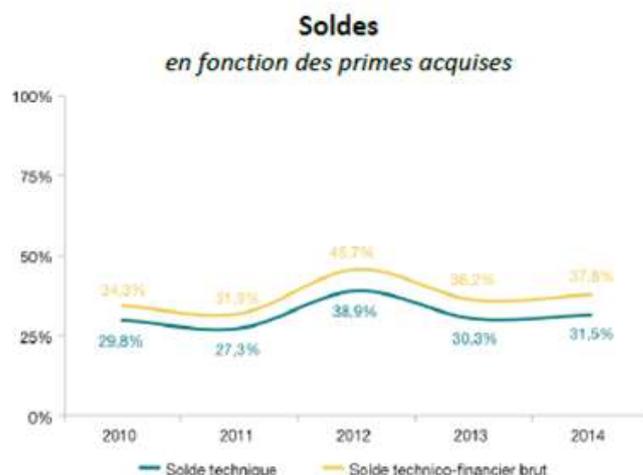
En raison notamment de l'intervention des réassureurs dans la charge des sinistres occasionnée par la tempête de la Pentecôte, le solde technico-financier de la réassurance cédée s'élève à 199 millions d'euros en 2014 (contre -371 millions d'euros en 2013). De ce fait, le solde technico-financier net relatif pour les assurances IARD progresse de 1,8 point de pourcentage en 2014 par rapport à 2013 et s'élève à 10,3 %, ce qui correspond à un bénéfice de 985 millions d'euros. En 2013, le bénéfice s'élevait à 804 millions d'euros.

Une analyse plus fine de ces opérations laisse cependant apparaître des situations plutôt divergentes selon les activités considérées.

## 8. Analyse des principales branches IARD

### 8.1. Accidents (hors accidents du travail) : encaissement modeste, résultat favorable





Au cours de la période 2010-2014, l'encaissement de la branche accidents a alterné des années de progression et de recul : +2,2 % en 2011, -6,6 % en 2012, +3,7 % en 2013 et -1,7 % en 2014. Pour expliquer ces fluctuations, il faut regarder l'évolution de l'encaissement des différentes catégories d'assurances accidents.

L'assurance individuelle accidents a connu une baisse de son encaissement en 2011 (-4,3 %) et en 2012 (-2,3 %) et une hausse de celui-ci en 2013 (+6,9 %). En 2014, il est en légère baisse (-0,4 %) par rapport à 2013.

L'assurance individuelle circulation, mieux connue comme l'assurance conducteur, présente un encaissement en hausse de 2,6 % en 2014 et de quelque 12,5 % pour la période 2010-2014.

L'encaissement de l'assurance collective accidents a reculé de 4,8 % en 2014.

Exception faite de l'année 2012, la charge des sinistres (hors frais internes) au cours de la période 2010-2014 se situait entre 32 % et 39 % des primes acquises.

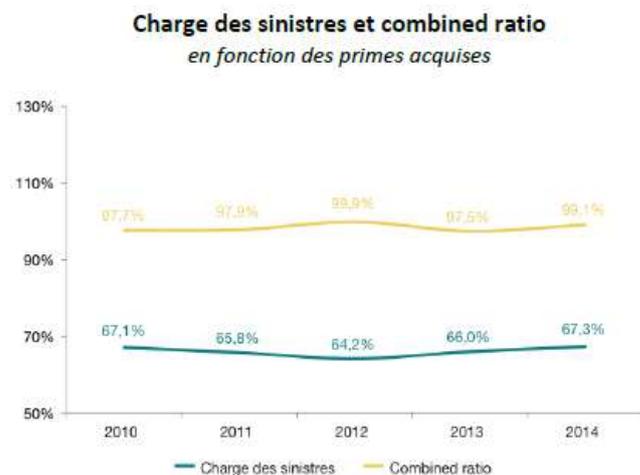
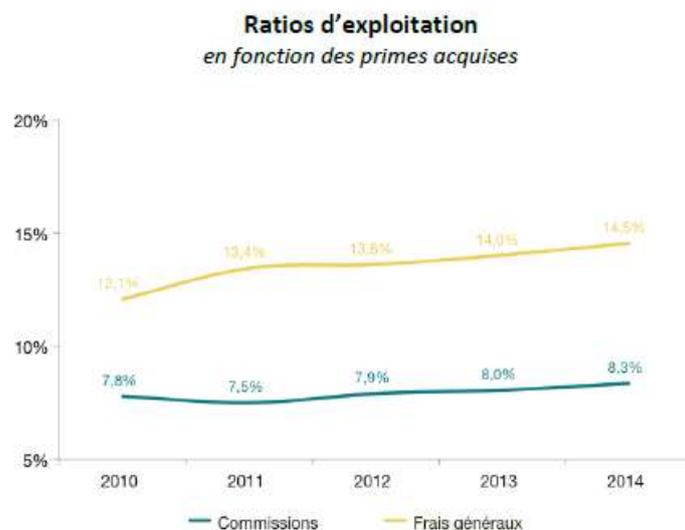
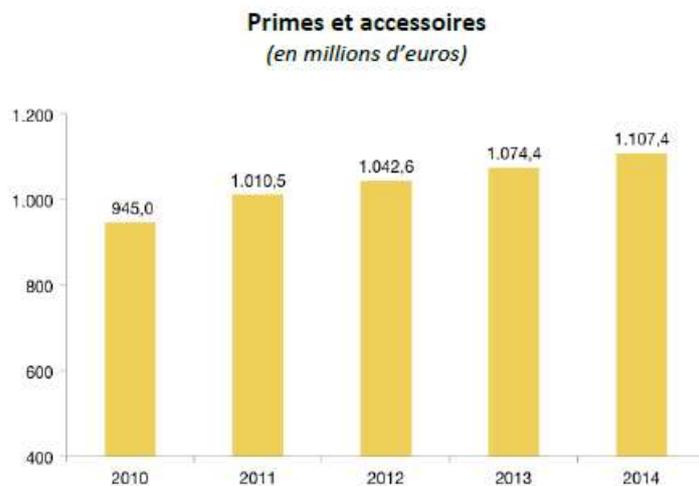
L'évolution du solde technique relatif découle en grande partie de l'évolution du ratio sinistres à primes. En 2014, le solde technique s'élève à 31,5 % des primes acquises, soit 1,2 point de pourcentage de plus qu'en 2013. Compte tenu des produits des placements nets qui s'élèvent pour cette branche à 6,3 % des primes acquises en 2014, on obtient un solde technico-financier brut de 37,8 % des primes acquises.

Toutes les catégories sous-jacentes de la branche accidents affichent un résultat positif en 2013 et 2014.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2013	2014
Individuelle générale	22,4%	17,1	17,7
Individuelle circulation	22,8%	50,6	44,4
Collective	41,8%	36,1	40,4
Autres	13,0%	42,5	50,5

## 8.2. Soins de santé : l'effet de la suppression de suppléments selon la chambre

### 8.2.1. Hospitalisation



### Soldes en fonction des primes acquises



L'encaissement de l'assurance soins de santé augmente de 3,1 % en 2014 et atteint 1.107,4 millions d'euros. Au cours de la période 2008-2011, cet encaissement a progressé chaque année de plus de 6 %, mais sa croissance reste limitée à un peu plus de 3 % ces trois dernières années.

43 % de cet encaissement concernent des contrats individuels et 57 % des contrats collectifs. L'encaissement des assurances individuelles croît de 1,8 % en 2014 et celui des assurances collectives de 4,1 %. La croissance de cet encaissement résulte, d'une part, de l'augmentation du nombre de contrats et, de l'autre, de la hausse de la prime moyenne.

Au cours de la période 2010-2014, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) se situe entre 64 % et 67 % des primes acquises. Étant donné la suppression des suppléments de chambre (à partir du 1er janvier 2010) et des suppléments d'honoraires (à partir du 1er janvier 2013) pour les chambres doubles, le ratio sinistres à primes de la période considérée est nettement moins élevé que celui des années précédentes (75 % en 2008 et 69 % en 2009).

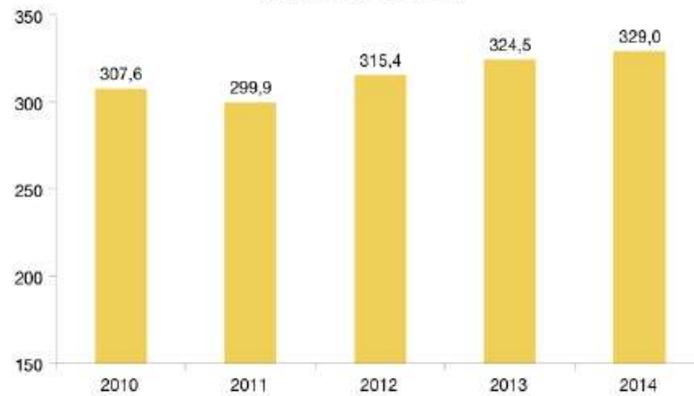
Le solde technique s'élève à 0,9 % des primes acquises en 2014. Compte tenu des produits des placements nets, on obtient en assurance soins de santé un résultat de 6,7 % des primes acquises en 2014.

Durant la période 2003-2008, **l'assurance soins de santé individuelle** n'a présenté un solde légèrement positif, 1 % des primes acquises, qu'en 2006. De 2009 à 2011 inclus, les résultats étaient positifs, mais en 2012, une perte de 1,1 % des primes acquises a de nouveau été constatée. En 2013 et 2014, ce produit est à nouveau bénéficiaire, le résultat s'établissant respectivement à 9,6 % et 8,7 % des primes acquises.

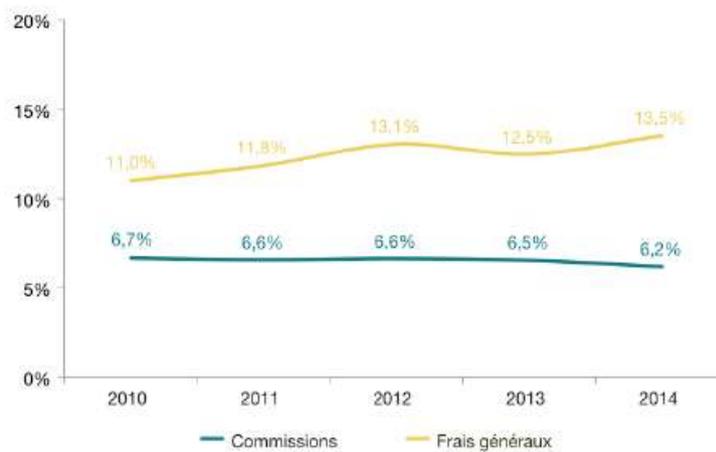
Pour la première fois depuis 1999, **l'assurance soins de santé collective** a enregistré en 2007 un résultat positif (0,5 % des primes acquises). L'année 2008 s'était à nouveau soldée par un déficit de 4,5 % des primes acquises. Au cours de la période 2009-2014, les résultats ont été positifs. Le résultat relatif a connu une progression annuelle durant la période 2009-2012, passant de 2,8 % en 2009 à 9,3 % en 2012. En 2013 et 2014, le résultat s'élève respectivement à 6,3 % et 5,2 % des primes acquises.

## 8.2.2 Revenu garanti

**Primes et accessoires**  
(en millions d'euros)

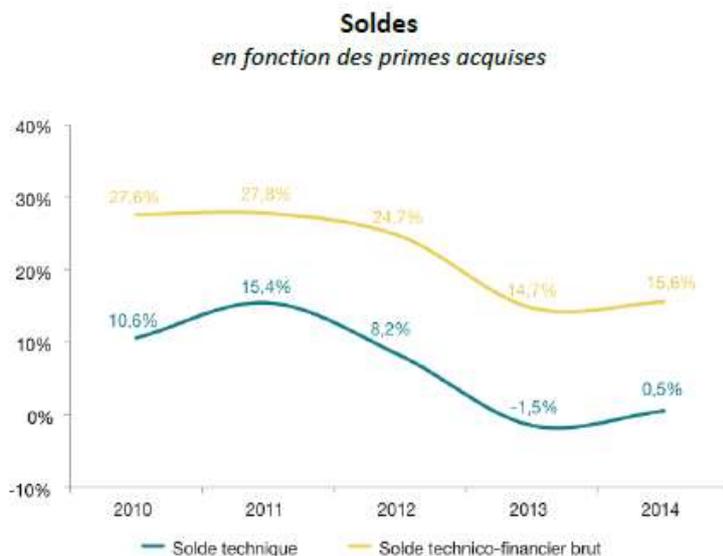


**Ratios d'exploitation**  
en fonction des primes acquises



**Charge des sinistres et combined ratio**  
en fonction des primes acquises





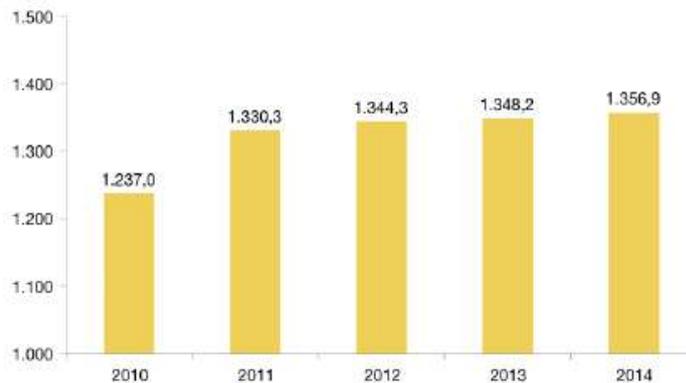
L'encaissement des assurances revenu garanti a diminué en 2011 de 2,5 % pour s'établir à 299,9 millions d'euros. Cette baisse résultait pour une grande part de la cessation du versement de primes uniques pour un contrat collectif spécifique de 2008 à 2010. Au cours de la période 2011-2014, l'encaissement est reparti à la hausse. En 2014, l'encaissement augmente de 1,4 % pour atteindre 329 millions d'euros. Quelque 34 % de cet encaissement concernent les contrats individuels et 66 % les contrats collectifs. En 2014, l'encaissement des assurances individuelles baisse de 2,3 % alors que celui des assurances collectives est en hausse de 3,4 %.

De 2008 à 2012, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) était tout juste inférieure à 70 %. L'année 2013 fut caractérisée par une forte augmentation des provisions, avec pour conséquence une hausse de 12,3 points de pourcentage de la charge des sinistres. Afin de faire face à la hausse de la fréquence des sinistres et à une augmentation de la durée prévue d'invalidité, un certain nombre d'entreprises ont adapté leurs provisions en 2013.

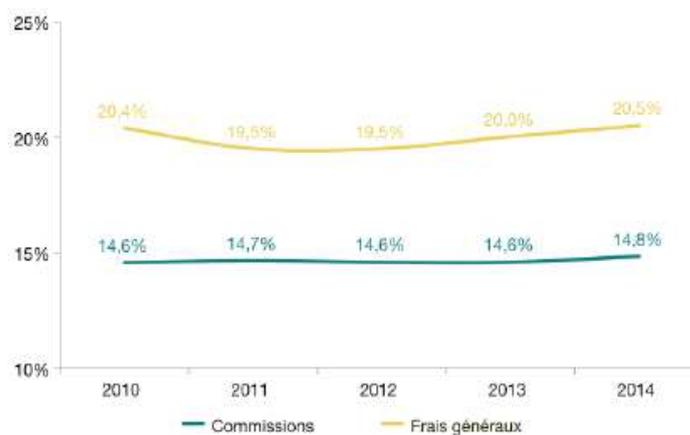
Les assurances individuelles revenu garanti présentent en 2014 un solde technico-financier brut de 11,7 % des primes acquises (contre 8,8 % en 2013). Pour les assurances collectives, ce solde atteint, tout comme en 2013, 17,5 % des primes acquises.

### 8.3. Corps de véhicules : la grêle laisse des traces

**Primes et accessoires**  
(en millions d'euros)

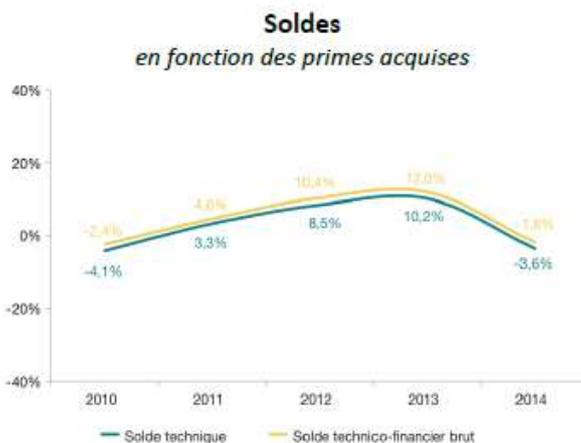


**Ratios d'exploitation**  
en fonction des primes acquises



**Charge des sinistres et combined ratio**  
en fonction des primes acquises





Avec le recul du nombre de voitures neuves immatriculées en 2012 (-15 %) et le statu quo en 2013 (-0,1 %) et 2014 (-0,6 %), l'encaissement est resté pratiquement stable de 2011 à 2014.

Près de 86 % de cet encaissement concernent la couverture des véhicules pour tourisme et affaires.

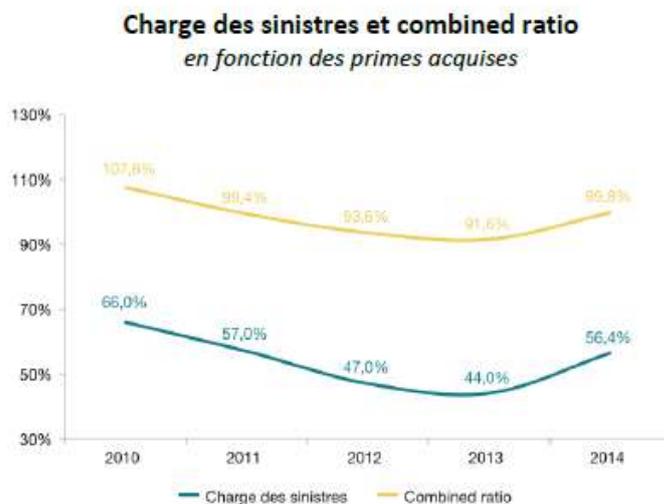
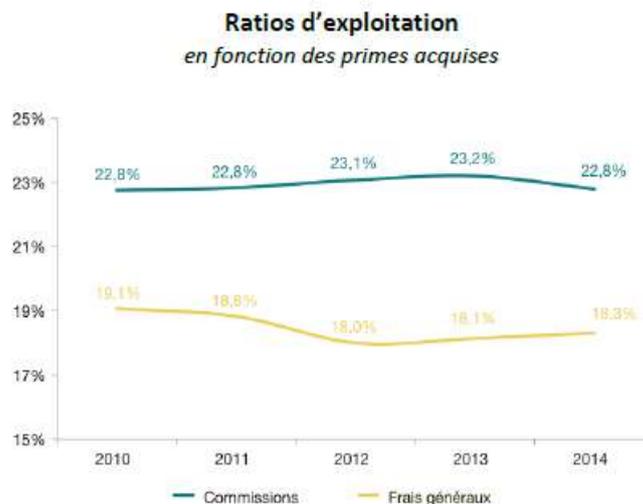
Ces dernières années, plusieurs entreprises d'assurances sont revenues sur leur décision de promouvoir des produits prévoyant un régime de franchise très favorable pour le client. Durant la période 2010-2013, le ratio sinistres à primes a connu de ce fait une évolution à la hausse.

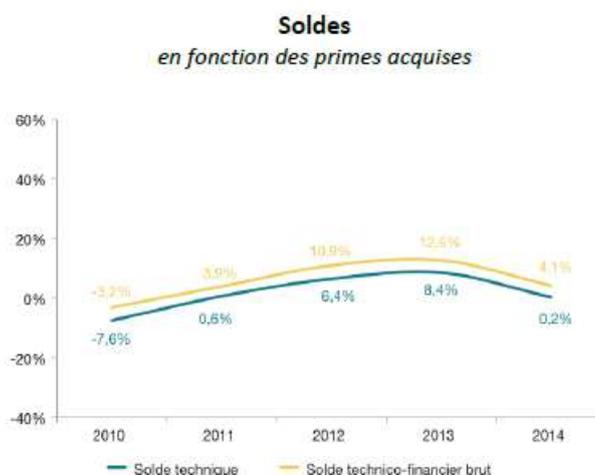
En 2014, la Belgique a été touchée lors du week-end de la Pentecôte par une forte tempête, avec localement d'importantes précipitations et de gros grêlons. Cette tempête a occasionné quelque 72.250 sinistres (assurés) dans la branche corps de véhicules, pour une charge des sinistres globale d'environ 225 millions d'euros, ce qui explique la hausse du ratio sinistres à primes de 12,6 points de pourcentage en 2014.

En raison de la hausse brutale du ratio sinistres à primes en 2014, le solde technique baisse à -3,6 % des primes acquises. Comme les sinistres se règlent relativement vite dans cette branche, les produits des placements restent limités. En 2014, on enregistre ainsi une perte de 1,8 % des primes acquises.

Produit	%	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour 2014 (en %)		
		encaissement	Dégâts matériels	Vol
Tourisme et affaires	86,2	-18,0	52,0	-54,7
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	7,8	-7,6	49,4	-15,3
Transport de choses MMA > 3,5 T	5,0	14,9	49,2	53,3

### 8.4. Incendie : une Pentecôte pas comme les autres





En 2014, l'encaissement augmente de 2,5 % pour s'établir à 2.604,8 millions d'euros.

L'encaissement de la catégorie habitations augmente de 3,1 % en 2014. La prime moyenne (hors taxes), définie comme l'encaissement divisé par le nombre de risques, augmente de 2,4 %, passant de 308 euros en 2013 à 315 euros en 2014

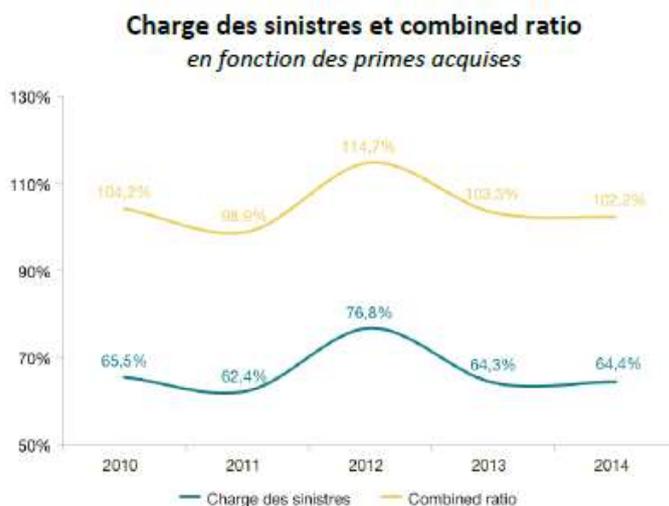
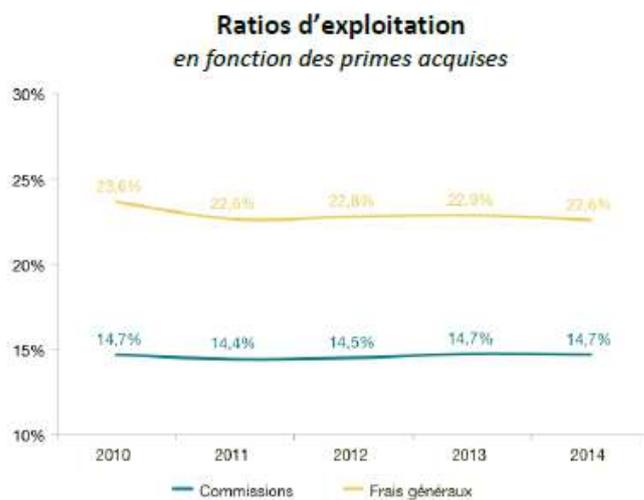
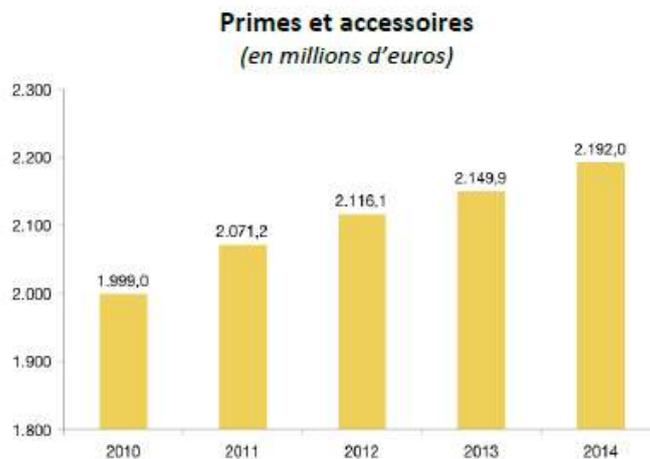
La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) en fonction des primes acquises augmente en 2014 de 12,4 points de pourcentage par rapport à 2013. Un violent orage, qui a touché différentes régions de la Belgique lors du week-end de la Pentecôte de 2014, est à l'origine de la hausse de la charge des sinistres. Cet orage fut localement accompagné de fortes précipitations et de gros grêlons et a occasionné d'énormes dégâts.

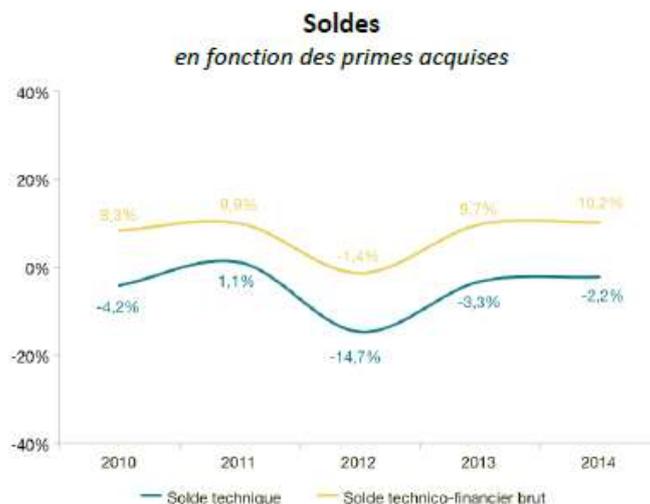
En raison de la sinistralité élevée, le solde technique relatif recule de 8,2 points de pourcentage en 2014 par rapport à 2013 pour s'établir à 0,2 %. En tenant compte des produits des placements qui s'élèvent à 3,9 % des primes acquises, on obtient pour 2014 un solde technico-financier brut de 4,1 % des primes acquises.

Tempêtes et inondations en 2012, 2013 & 2014 (situation 31/12)				
		Nombre de sinistres	Charge totale des sinistres	Coût moyen d'un sinistre
<b>Total 2014</b>	Tempête	139.937	505,0 millions d'euros	3.609 euros
	Inondation	9.399	49,7 millions d'euros	5.293 euros
<b>Total 2013</b>	Tempête	39.151	75,2 millions d'euros	1.921 euros
	Inondation	6.455	16,9 millions d'euros	2.632 euros
<b>Total 2012</b>	Tempête	39.246	64,4 millions d'euros	1.641 euros
	Inondation	7.995	28,3 millions d'euros	3.534 euros

Les principales tempêtes et inondations de ces dernières années				
		Nombre de sinistres	Charge totale des sinistres	Coût moyen d'un sinistre
7 - 10 juin 2014	Tempête	106.144	426,1 millions d'euros	4.014 euros
3 - 5 janvier 2012	Tempête	29.002	45,8 millions d'euros	1.579 euros
10 - 19 novembre 2010	Tempête	4.926	8,1 millions d'euros	1.643 euros
	Inondation	9.279	75,5 millions d'euros	8.135 euros
14 juillet 2010	Tempête	45.800	141,7 millions d'euros	3.090 euros
28 février 2010	Tempête	36.500	52,5 millions d'euros	1.440 euros
25 - 26 mai 2009	Tempête	34.500	74,1 millions d'euros	2.150 euros
18 - 19 janvier 2007	Tempête	155.500	213,1 millions d'euros	1.370 euros

8.5. RC Auto : fréquence d'accidents en recul



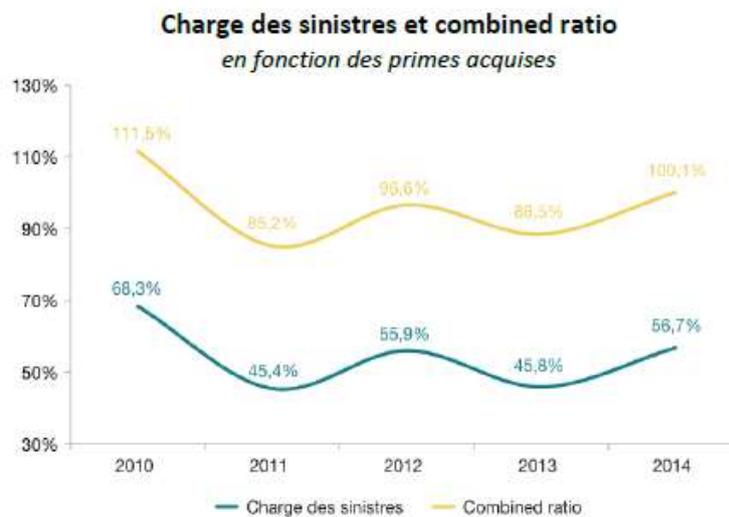
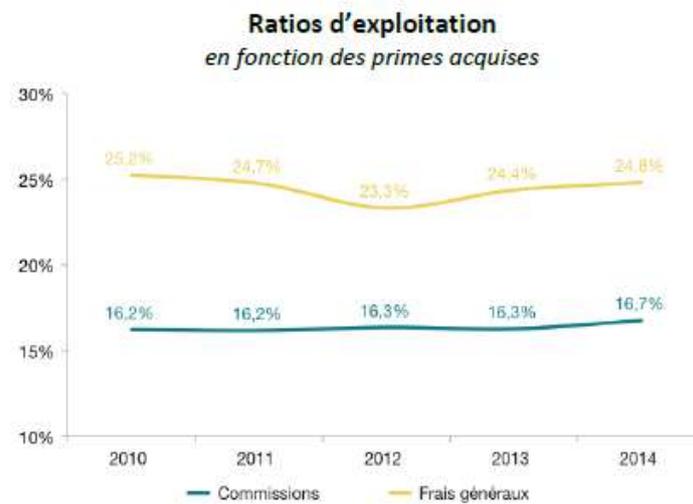
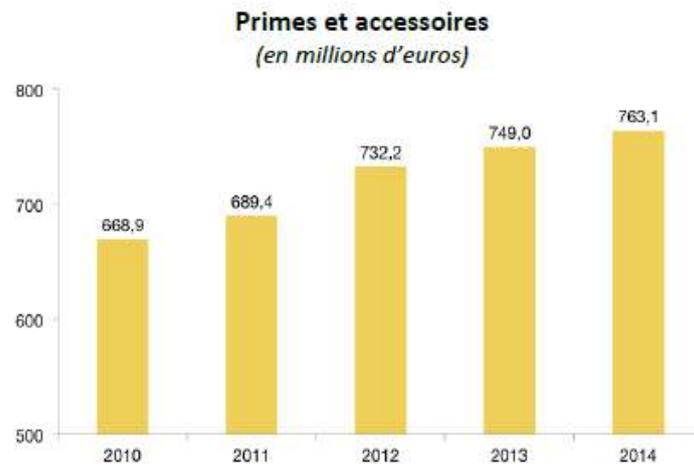


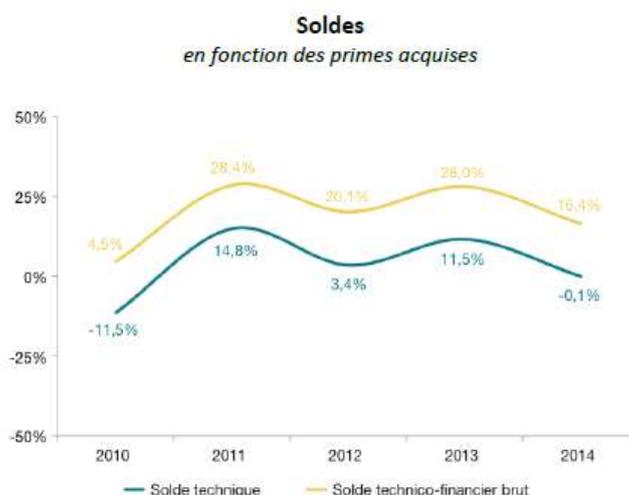
À partir de 2009, l'encaissement a augmenté chaque année en moyenne de 2,3 %. Au cours de la période 2009-2014, l'encaissement de la branche RC auto a progressé de 12,3 %. Comme le parc automobile s'est étendu de 7,6 % durant cette période, l'encaissement moyen par véhicule progresse de 4,3 % entre 2009 et 2014 pour s'établir à 309 euros en 2014, de 7,4 %, passant de 293 euros en 2000 à 315 euros en 2005.

De 2006 à 2010, la fréquence des sinistres en RC auto a augmenté légèrement chaque année pour passer de 6,86 % à 7,17 %. Durant la période observée 2010-2014, la fréquence des sinistres a diminué d'environ un point de pourcentage pour s'établir à 6,18 % en 2014, grâce aux meilleures conditions climatiques et à l'attention accrue pour la sécurité routière. Au cours de cette même période, la charge des sinistres moyenne a augmenté de 1,5 %.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2013	2014
Tourisme et affaires	<b>77,7</b>	<b>10,6</b>	<b>10,8</b>
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	<b>10,2</b>	<b>2,8</b>	<b>7,8</b>
Transport de choses MMA > 3,5 T	<b>7,4</b>	<b>-3,6</b>	<b>-1,4</b>

## 8.6. RC Générale : provisions renforcées





L'encaissement de la branche RC générale s'établit à 763,1 millions d'euros en 2014, soit une progression de 1,9 % par rapport à 2013. Les encaissements des produits sous-jacents ont connu toutefois une évolution fort contrastée.

Avec une baisse de 0,7 %, l'encaissement de la « RC exploitation et après livraison » se maintient en 2014 plus ou moins au même niveau que celui de l'année précédente. La « RC professionnelle » enregistre une croissance de son encaissement de 6,9 % en 2014.

Les encaissements relatifs à la « RC vie privée » et aux « autres RC » ont affiché une croissance progressive au cours de ces dernières années. En 2014, la croissance s'établit à respectivement 3,2 % et 0,8 %. L'encaissement de la « RC lieux publics » est demeuré stable ces dernières années, mais il est en recul de 4 % en 2014.

En 2014, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) qui s'élève à 56,7 % des primes acquises est en hausse de 10,9 points de pourcentage par rapport à 2013. L'augmentation de ce ratio sinistres à primes résulte d'un renforcement des provisions par plusieurs entreprises pour la quasi-totalité des produits sous-jacents afin de faire face aux obligations futures.

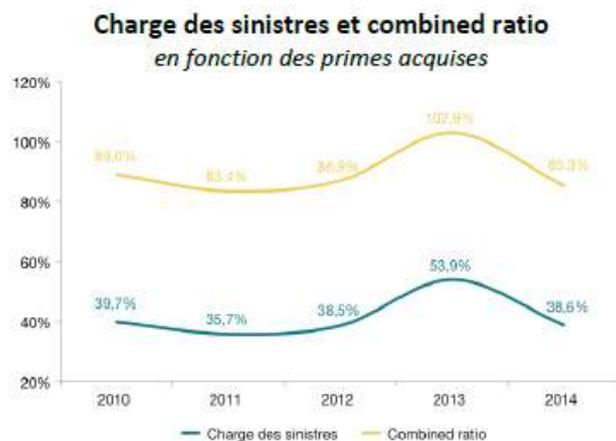
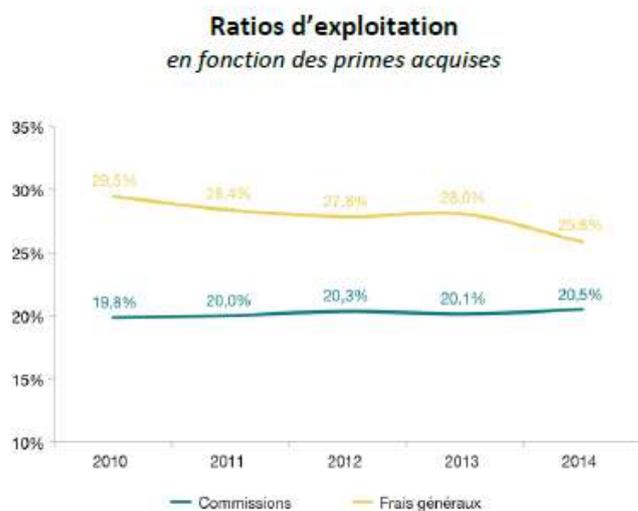
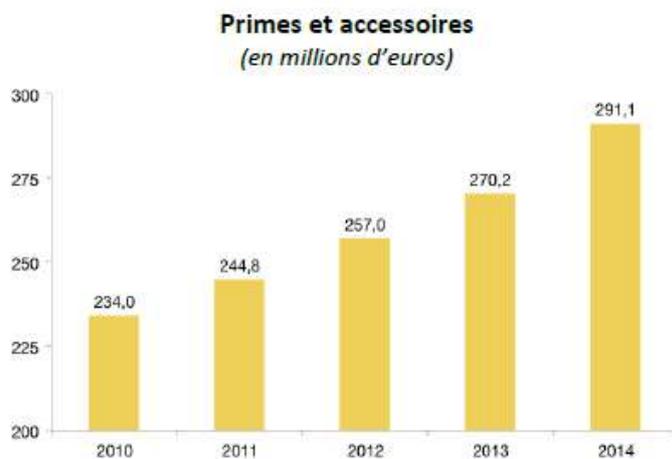
La RC générale englobe un certain nombre de produits d'assurance pour lesquels la période de règlement des sinistres est longue. Par conséquent, le résultat final de ces activités d'assurance dépend dans une large mesure des produits des placements. En 2014, les produits des placements nets s'élèvent à 16,5 % des primes acquises. Le résultat final enregistré s'établit dès lors à 16,4 % des primes acquises.

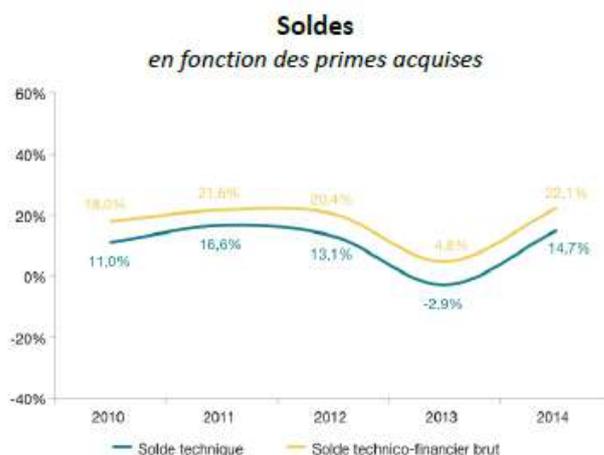
Pour la « RC vie privée », les résultats relatifs des deux dernières années sont quasiment au même niveau.

Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2013	2014
RC vie privée	26,0	18,8	18,2
RC exploitation et après livraison	45,2	32,7	6,3
RC professionnelle	21,4	11,2	16,7
RC lieux publics	1,2	60,3	72,6
Autres RC	6,2	64,8	59,0

## 8.7. Protection juridique : l'effet de la TVA

### 8.7.1. Protection juridique véhicules





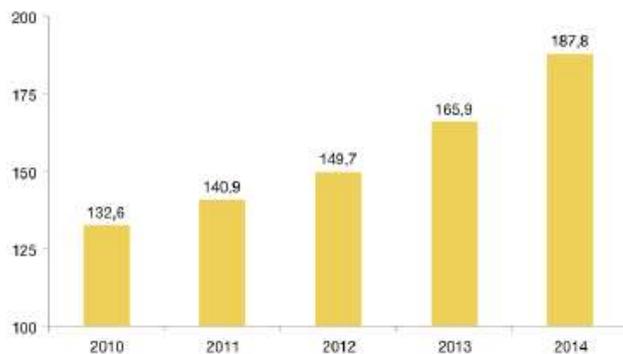
Alors que l'encaissement de la « protection juridique véhicules » a chaque fois progressé de quelque 5 % les années précédentes, il augmente de 7,7 % à 291,1 millions d'euros en 2014. L'augmentation plus marquée de l'encaissement en 2014 résulte en partie de l'introduction de la TVA sur les honoraires des avocats à partir du 1er janvier 2014.

En 2014, les frais généraux s'élèvent à 25,8 % des primes acquises, soit 2,2 points de pourcentage de moins qu'en 2013. Bien que les frais généraux diminuent légèrement en termes absolus, la baisse des frais généraux relatifs résulte principalement de l'augmentation de l'encaissement. Les commissions s'élèvent ces dernières années à environ 20 % des primes acquises.

En raison d'une hausse considérable des provisions en 2013 par rapport à 2012, le ratio sinistres à primes a augmenté de 15,4 points de pourcentage en 2013 pour s'établir à 53,9 %. L'augmentation des provisions résultait pour une grande part de l'introduction de la TVA sur les honoraires des avocats à partir du 1er janvier 2014. En effet, la modification de loi à l'origine de cette introduction de la TVA a eu également une incidence sur les sinistres non clôturés du passé. En 2014, la charge des sinistres retrouve avec 38,6 % des primes acquises son niveau d'avant 2013.

### 8.7.2. Protection juridique autre

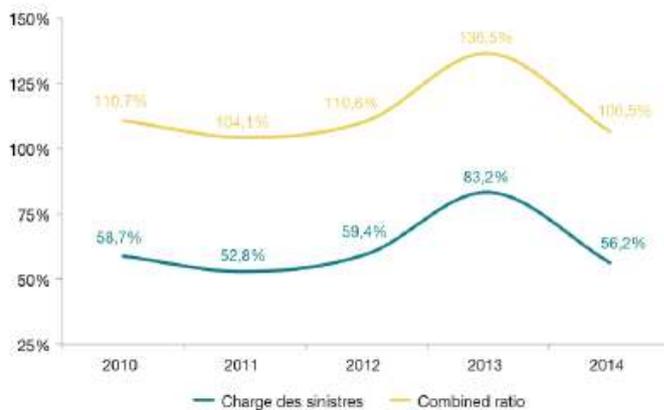
**Primes et accessoires**  
*(en millions d'euros)*

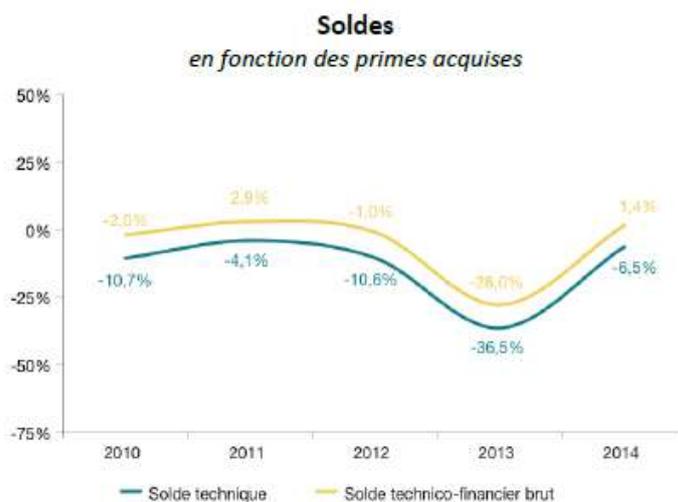


**Ratios d'exploitation**  
*en fonction des primes acquises*



**Charge des sinistres et combined ratio**  
*en fonction des primes acquises*





L'encaissement de la « protection juridique autre que véhicules » s'accroît de 13,2 % en 2014 pour s'établir à 187,8 millions d'euros. Cet encaissement progresse ainsi de plus de 10 % pour la deuxième année consécutive. L'application de la TVA aux honoraires des avocats est en partie à l'origine de l'augmentation de l'encaissement en 2014.

Quelque 78 % de cet encaissement concernent l'assurance protection juridique vie privée. Les 22 % restants se rapportent à la protection juridique des entreprises.

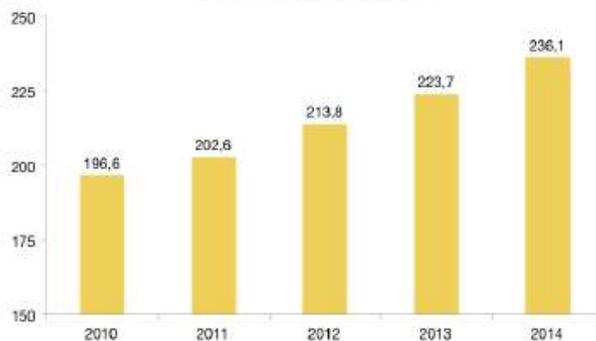
Le nombre de contrats d'assurance protection juridique vie privée est en hausse de 1,3 % en 2014, alors que la prime moyenne augmente de 12 % pour s'élever à 24,1 euros.

Pour la protection juridique des entreprises, le nombre de contrats s'accroît de 2,7 % en 2014. La prime moyenne augmente de 6,2 % et s'établit à 38,1 euros en 2014.

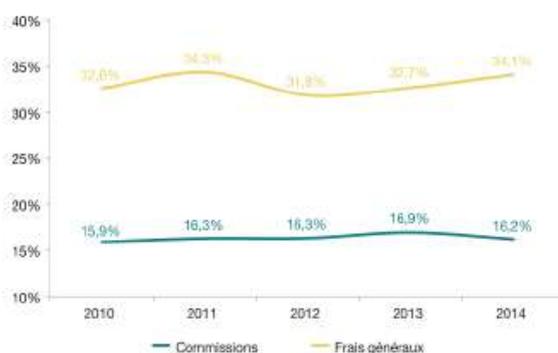
En 2014, les frais généraux relatifs sont en baisse de 3,7 points de pourcentage par rapport à 2013. Cette diminution résulte en partie d'une légère réduction des frais généraux en termes absolus, mais surtout de l'augmentation de l'encaissement.

8.8. Assistance : servir le client exigeant

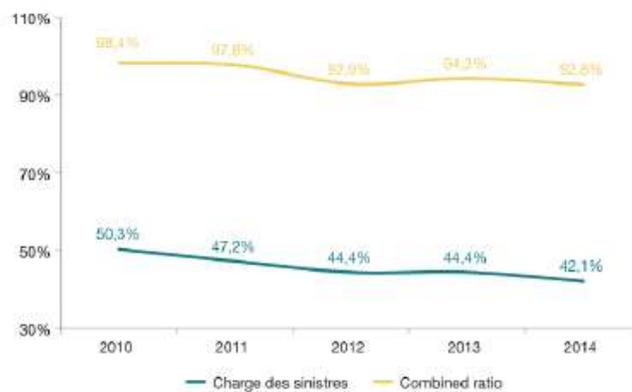
**Primes et accessoires**  
*(en millions d'euros)*

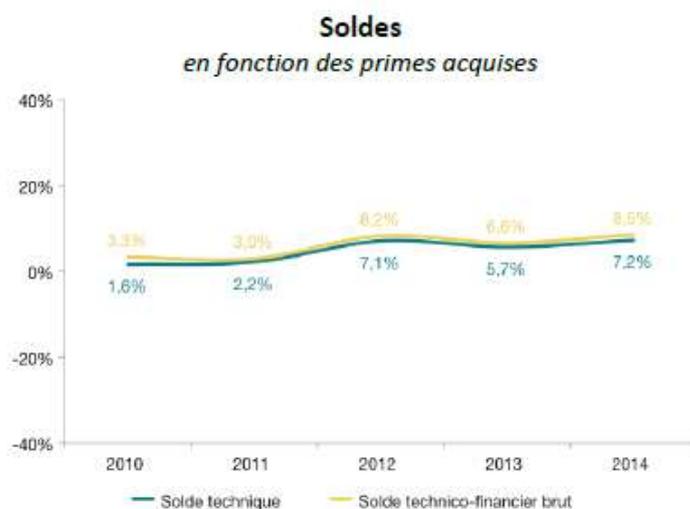


**Ratios d'exploitation**  
*en fonction des primes acquises*



**Charge des sinistres et combined ratio**  
*en fonction des primes acquises*





En 2014, l'encaissement de la branche assistance progresse de 5,5 % pour s'établir à 236,1 millions d'euros.

Le développement de services offrant aide et conseils aux assurés, qu'ils soient en voyage ou chez eux, explique en partie la progression de l'encaissement observée durant ces dernières années. En ce qui concerne les services à domicile, on notera plus particulièrement l'assistance aux personnes malades et handicapées ainsi que l'assistance technique en cas de problèmes d'ordre domestique (par exemple au niveau de l'installation de chauffage, de l'installation électrique ou des conduites d'eau).

Une autre raison de la hausse de l'encaissement est le développement et la vente de produits d'assurance plus étendus pour satisfaire aux exigences et besoins du client (p. ex. en assurance assistance voyage, pas de limite d'âge et introduction de la couverture de maladies préexistantes, ainsi que extension de la notion de « personnes assurées »).

Parmi les branches non-vie, la branche assistance présente les frais généraux les plus élevés. Cette situation s'explique par le fait que les frais liés à la gestion d'une propre plateforme d'assistance, dont disposent quelques entreprises, sont repris dans les frais internes de règlement des sinistres qui à leur tour sont intégrés dans les frais généraux. Au cours de la période 2010-2014, ils oscillent autour des 33 % des primes acquises.

